



PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL
BAUGEOIS VALLEE

Programme d'action

Juillet 2019

Rédaction du document



18 Boulevard Paul Perrin
44600 SAINT-NAZAIRE
Tél : 02 40 53 06 61
pauline.dupont@akajoule.
com

8 rue de Saint Domingue
44300 NANTES
Tél : 09 84 16 27 84
contact@atmoterra.com

Les Ecosolies
8 rue de Saint-Domingue
44200 NANTES
Tél : 02 40 77 81 82
Elsa.richard@auxilia-
conseil.com

Dossier de PCAET

Documents constituant le PCAET	
1. Résumé	
2. Diagnostic air, énergie et climat	
3. Stratégie territoriale	
4. Programme d'actions	X



Table des matières

Introduction	6
1. Élaboration du programme d'action	7
2. Gouvernance du PCAET et suivi des actions	7
3. Analyse et lien entre les fiches actions	10
Axe 0 : Préambule - Gouvernance, coopération, implication et sensibilisation des acteurs et des citoyens	12
0.0.1 Suivre, animer et évaluer le PCAET	13
0.1.1 Renforcer et structurer les contributions du Conseil de développement dans l'élaboration des politiques communautaires	14
0.1.2 Réaliser une cartographie des acteurs, pour animer des réseaux de coopération	15
0.2.1 Proposer des interventions dans les établissements scolaires et les centres de loisirs, sur les changements climatiques, sur la biodiversité, sur l'empreinte écologique (énergie, eau, déchets, qualité de l'air...) et les moyens de la réduire	16
0.2.2 Déployer des outils pour sensibiliser les habitants sur les changements climatiques, sur leur empreinte écologique (énergie, eau, déchets, qualité de l'air...) et les moyens de la réduire	17
0.2.3 Informer et sensibiliser les agents publics sur les changements climatiques, leur empreinte écologique (énergie, eau, déchets, qualité de l'air...) et les moyens de la réduire	19
0.2.4 Proposer des visites, des témoignages et des conférences pour présenter des initiatives et des démarches de transition	20
Axe 1 : Des productions et des consommations énergétiques et alimentaires relocalisées	21
1.1.1 Faire appel à un conseiller en énergie partagé pour réaliser le diagnostic énergétique et GES des équipements publics	22
1.1.2 Diminuer et optimiser l'éclairage de l'espace public, réduisant également les pollutions lumineuses	23
1.1.3 Accompagner les entreprises dans la réduction de leur empreinte écologique	24
1.2.1 Amplifier et accompagner les restaurants collectifs du territoire vers une alimentation locale et de qualité	25
1.2.2 Construire un projet alimentaire territorial	26
1.3.1 Soutenir le projet de valorisation de la chaleur fatale de l'UVE de Lasse pour des serres maraîchères	27
1.3.2 Créer des unités de méthanisation valorisant les déchets	28
1.3.3 Mettre en place et animer un cadastre solaire avec un accompagnement pour développer le photovoltaïque en toiture	29
1.3.4 Inciter à réaliser des études de faisabilité pour le développement d'énergies renouvelables pour toute rénovation ou construction de bâtiments	30
1.3.5 Favoriser l'émergence de collectifs citoyens locaux pour financer des projets d'énergies renouvelables sur le territoire	31

1.3.6 Exploiter les surfaces disponibles pour l'implantation de centrales au sol ou d'ombrières de parking	32
1.3.7 Créer des stations pour les véhicules bioGNV	33
1.4.1 Former les artisans, sensibiliser les particuliers et les collectivités en organisant des événements éco-construction et éco-rénovation.....	34
1.4.2 Mettre en place une plateforme territoriale de rénovation énergétique.....	35
1.4.3 Poursuivre l'action des OPAH avec le levier des Locaux-Moteurs.....	36
Axe 2 : Une économie dynamisée par la transition socio-écologique.....	37
2.1.1 Réaliser un diagnostic des besoins en production et en transformation (bois d'oeuvre, agroalimentaire, éco-matériaux...)	38
2.2.1 Élaborer une charte du tourisme éco-responsable, à destination des touristes et des prestataires	39
2.3.1 Mettre en place une charte forestière de territoire, avec un volet touristique.....	40
2.4.1 Encourager la réparation et le réemploi des déchets/matériaux inutilisés, notamment du BTP (ressourcerie, repair café..).....	41
2.4.2 Développer le tri des biodéchets par l'installation de composteurs partagés, notamment dans les cantines municipales.....	42
2.4.3 Accompagner les entreprises dans une démarche d'écologie industrielle et territoriale	43
Axe 3 : Une organisation du territoire renforçant les connexions et la proximité	45
3.1.1 Élaborer un plan vélo à l'échelle intercommunale (tourisme/mobilités).....	46
3.1.2 Développer les pistes cyclables sécurisées entre les bourgs/villes et au sein des bourgs/villes	47
3.1.3 Proposer des services facilitant la pratique du vélo (ateliers de réparation, abris vélos sécurisés...).....	48
3.1.4 Proposer des vélos et VAE en location (courte et longue durées)	49
3.2.1 Soutenir les commerces et services de proximité, dans les bourgs	50
3.2.2 Mettre en oeuvre des démarches globales de revitalisation, avec une approche sociologique.....	51
3.3.1 Valoriser l'offre existante de transport en commun, de transport solidaire et mobilités partagées.....	53
3.3.2 Adhérer à une plateforme territoriale pour déployer le covoiturage	54
3.3.3 Étudier l'opportunité de la mise en place d'une navette Baugeois-Vallée/La Ménitrié (gare)	55
3.4.1 Développer des plans de déplacement d'entreprise et de collectivités.....	56
3.4.2 Étudier la possibilité de créer des tiers-lieux, pouvant accueillir des espaces de travail partagé	57
3.5.1 Élaborer un Plan Local de l'Habitat intégrant les enjeux des centres-bourgs et de la précarité énergétique	58



Axe 4 : Un territoire résilient où il fait bon vivre face aux transitions sociétales et climatiques

.....	59
4.1.1 Accompagner les agriculteurs vers l'agro-écologie et la conversion à l'agriculture biologique.....	60
4.1.2 Inciter à la récupération d'eau dans les nouvelles constructions.....	61
4.1.3 Apporter un conseil collectif et individuel en irrigation via les outils d'aide au pilotage de l'irrigation, pour moins consommer la ressource en eau	62
4.1.4 Encourager les collectivités et les usagers à être plus économes en eau	63
4.1.5 Étudier la mise en place d'une tarification incitative pour moins consommer d'eau	64
4.1.6 Développer un système individuel pour éviter de tirer sa chasse d'eau à chaque fois	65
4.1.7 Mettre en place des alertes sur la consommation d'eau grâce aux compteurs intelligents	66
4.2.1 Élaborer des plans bas carbone pour les élevages de viande bovine et de vaches laitières.....	67
4.3.1 Lutter contre les risques d'érosion par la mise en place de méthodes culturales adaptées, l'agroforesterie, la plantation d'arbres et de haies.....	70
4.3.2 Éviter l'artificialisation des sols (extensions urbaines, parkings.....)	71
4.4.1 Végétaliser les espaces publics en développant le nombre et la qualité des espaces verts, avec des essences locales.....	72
4.4.2 Orienter les concours « Maisons fleuries » vers la gestion différenciée et les essences locales	73
Annexes	74
1. Synthèse du planning des actions	75
Axe 0 : Préambule - Gouvernance, coopération, implication et sensibilisation des acteurs et des citoyens.....	75
Axe 1 : Des productions et des consommations énergétiques et alimentaires relocalisées	75
Axe 2 : Une économie dynamisée par la transition socio-écologique	76
Axe 3 : Une organisation du territoire renforçant les connexions et la proximité	76
Axe 4 : Un territoire résilient où il fait bon vivre face aux transitions sociétales et climatiques	77



Introduction



1. Élaboration du programme d'action

Le programme d'action a été élaboré sur la base d'un forum ouvert au territoire et d'échanges avec les porteurs d'actions identifiés, le Comité Technique et le Comité de Pilotage :

- Une matinée-forum le samedi 27 avril 2019 de 10h à 12h30. Ouvert à tous, annoncé par voie de presse et sur invitation des partenaires identifiés (conseil de développement, élus, associations...), ce forum a réuni une quarantaine de participants qui ont travaillé à partir des objectifs identifiés dans la stratégie pour proposer et hiérarchiser des actions concrètes à mettre en œuvre sur le territoire
- Deux réunions d'échanges avec les acteurs du territoire (partenaires institutionnels, services techniques, élus, conseil de développement...) ont permis de préciser les actions proposées lors du forum et un fichier participatif en ligne a pu être complété par les porteurs de projets identifiés.
- Des échanges avec le Comité Technique et le Comité de Pilotage ont permis de sélectionner et de hiérarchiser les actions à retenir pour ce premier programme d'action. Les actions proposées lors de la concertation et non retenues à ce stade sont conservées par la communauté de communes pour pouvoir être réintégrées dans le programme d'action de ce PCAET ou du suivant selon les opportunités et les évolutions locales et nationales.

Le programme d'actions a été approuvé à l'unanimité par délibération du conseil communautaire de Baugeois-Vallée en date du 4 juillet 2019. Cette délibération a été l'occasion de présenter aux élus communautaires un extrait du film « 2069, la croisée des chemins », réalisé dans le cadre du projet « Mon territoire dans 50 ans » (MTD50), afin de sensibiliser les jeunes du territoire aux enjeux du changement climatique.

2. Gouvernance du PCAET et suivi des actions

Le Comité de Pilotage qui a suivi la réalisation du PCAET était constitué d'élus, de représentants des services techniques des communes et de la communauté de communes, de partenaires institutionnels (DDT, SIEM, Chambre de commerce et d'industrie, Chambre des métiers et de l'artisanat, Chambre d'Agriculture, GRDF, Enedis, PNR Loire Anjou Touraine) et de représentants du Conseil de développement.

Ce Comité de Pilotage souhaite pouvoir se réunir deux fois par an pour suivre l'évolution du PCAET et la mise en œuvre des actions.

La participation aux ateliers et la dynamique enclenchée sur le territoire lors de la réalisation de ce PCAET encouragent la communauté de communes à mettre en place une instance citoyenne s'appuyant sur le Conseil de développement.

Le suivi du PCAET sera assuré par la communauté de communes de Baugeois-Vallée en s'appuyant sur les différents porteurs d'actions et sur les partenaires institutionnels, afin de suivre les différents indicateurs identifiés dans les fiches actions ci-dessous.

Les modalités définitives de gouvernance et de suivi seront travaillées dans le cadre de la première fiche action : 0.0.1 Suivre, animer et évaluer le PCAET.

Un tableau de suivi a été réalisé afin de prévoir le suivi des indicateurs, de l'avancement global des actions ainsi que celui des ambitions globales du PCAET.

Pour chaque indicateur identifié dans les actions, les informations suivantes sont précisées :

- Unité (% , nombre, MWh/an, MW...)
- Valeur en 2019
- Valeur objectif en 2026
- Organisme fournissant la donnée et coordonnées
- Fréquence de mise à jour
- Valeur annuelle
- Renvoi vers un éventuel autre fichier/dossier de suivi détaillé (suivi mensuel, cartographie, graphique...)

Objectif stratégique	PT	N°	Priorité	Intitulé de l'action	Porteur de l'action	Indicateurs	Unité	Valeur initiale (2019)	Valeur objec	Fournisseur de la donnée	Coordonnées du fournisseur de la donnée	Fréquence de mise à jour	Valeur 2020	Valeur 2021	
Axe 0 : Préambule - Gouvernance, coopération, implication et sensibilisation des acteurs et des citoyens															
Objectif 0.0 : S'assurer de la bonne mise en oeuvre du PCAET			0.0.1	1	Suivre, animer et évaluer le PCAET	CCBV	Taux d'avancement des actions	%	0%	100%	CCBV	Anais Pellé - Chargée de développement territorial, anais.pelle@baugeoisvallee.fr 06 48 10 90 65 - 02 44 08 80 28 Standard : 02 41 84 49 49	Annuelle		
							Nombre de partenaires participant au comité de suivi	Nombre	0%	100%	CCBV	Anais Pellé - Chargée de développement territorial, anais.pelle@baugeoisvallee.fr 06 48 10 90 65 - 02 44 08 80 28 Standard : 02 41 84 49 49	Annuelle		

Extrait du tableau de suivi des indicateurs

Pour chaque action, un niveau d'avancement sera évalué qualitativement puis traduit en taux d'avancement selon le principe ci-dessous.

Etat d'avancement	% avancement
Non engagée	0%
Lancement	10%
Démarrage	30%
Déploiement	60%
Finalisation	90%
Terminée	100%

Le budget annuel attribué à chaque action sera également suivi.

Objectif stratégique	PT	N°	Priorité	Intitulé de l'action	Budget	Budget	Budget	Budget	Budget	Budget	Avancement	Date de mise à jour	Taux d'avancement	Commentaires	
					engagé 2020	engagé 2021	engagé 2022	engagé 2023	engagé 2024	engagé 2025					engagé 2026
Axe 0 : Préambule - Gouvernance, coopération, implication et sensibilisation des acteurs et des citoyens															
Objectif 0.0 : S'assurer de la bonne mise en œuvre du PCAET		0.0.1	1	Suivre, animer et évaluer le PCAET									Non engagée	0%	
Objectif 0.0' : Viser l'exemplarité des collectivités publiques		0.0.2		<i>A rédiger au niveau de la partie "stratégie", faire le lien pour chaque action concernée</i>									Non engagée	0%	
Objectif 0.1 : Favoriser les coopérations entre acteurs du territoire		0.1.1	1	Renforcer et structurer les contributions du Conseil de développement dans l'élaboration des politiques communautaires									Non engagée	0%	

Extrait du tableau de suivi des actions

À partir de ce suivi par action, l'avancement des différents objectifs et axes stratégique sera calculé afin de vérifier l'avancement global du programme d'action par objectif et par axe stratégique.

Objectif stratégique	PT	N°	Priorité	Intitulé de l'action	Taux d'avancement par objectif	Taux d'avancement par axe
Axe 0 : Préambule - Gouvernance, coopération, implication et sensibilisation des acteurs et des citoyens						
Objectif 0.0 : S'assurer de la bonne mise en œuvre du PCAET		0.0.1	1	Suivre, animer et évaluer le PCAET	0%	0%
Objectif 0.1 : Favoriser les coopérations entre acteurs du territoire		0.1.1	1	Renforcer et structurer les contributions du Conseil de développement dans l'élaboration des politiques communautaires	0%	
		0.1.2	2	Réaliser une cartographie des acteurs, pour animer des réseaux de coopération	0%	
Objectif 0.2 : Sensibiliser et responsabiliser les citoyens et les acteurs		0.2.1	2	Proposer des interventions dans les établissements scolaires et les centres de loisirs, sur les changements climatiques, sur la biodiversité, sur l'empreinte écologique (énergie, eau, déchets, qualité de l'air...) et les moyens de la réduire	0%	
		0.2.2	2	Déployer des outils pour sensibiliser les habitants sur les changements climatiques, sur leur empreinte écologique (énergie, eau, déchets, qualité de l'air...) et les moyens de la réduire		
		0.2.3	1	Informier et sensibiliser les agents publics sur les changements climatiques, leur empreinte écologique (énergie, eau, déchets, qualité de l'air...) et les moyens de la réduire		
		0.2.4	1	Proposer des visites, des témoignages et des conférences pour présenter des initiatives et des démarches de transition		

Extrait du tableau de suivi des ambitions du PCAET

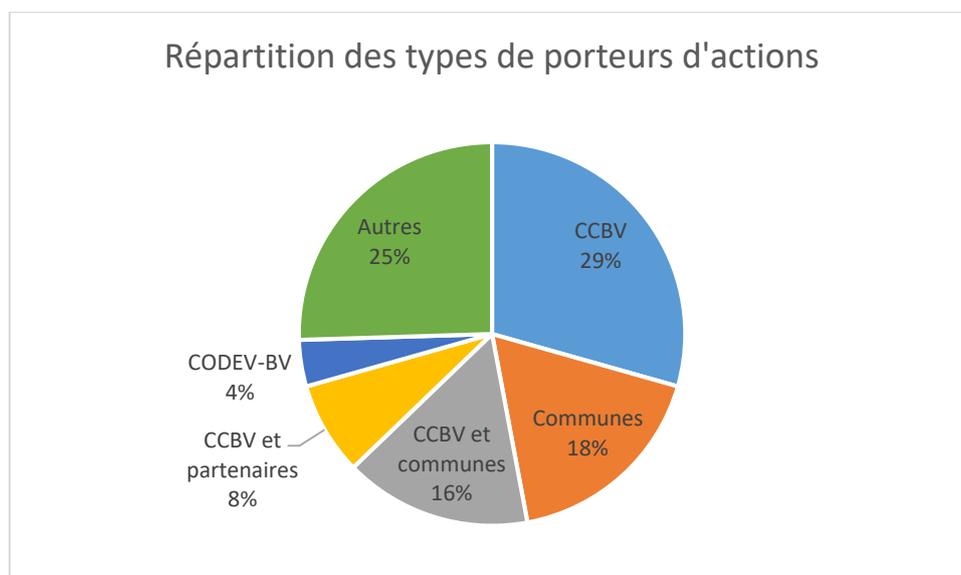
3. Analyse et lien entre les fiches actions

Le programme d'action validé du territoire de Baugeois-Vallée pour ce Plan Climat Air Énergie Territorial comprend au total 52 actions permettant de répondre aux 21 objectifs stratégiques.

Celles-ci ont été classées selon 2 niveaux de priorité :

- 31 actions de Priorité 1 : action déjà lancée ou à lancer dans les 2 ans
- 21 actions de Priorité 2 : action à étudier de manière plus approfondie puis à lancer en deuxième partie de PCAET

Le programme d'action est majoritairement porté par les collectivités locales (EPCI et communes) pour 63% des actions, un quart des actions étant portées par d'autres structures (associations, partenaires institutionnels...). Il est à noter que le projet de territoire de Baugeois-Vallée, élaboré en lien étroit avec le PCAET dont il constitue un volet majeur, détaille d'autres actions complémentaires, dans une recherche de synergie.



Ce programme d'action constitue un ensemble et plusieurs actions peuvent passer par des étapes de mise en œuvre communes.

Notamment, les enjeux air, énergie, climat, adaptation et séquestration devront être intégrés dans les PLU au moment de leur révision. Cela concerne les fiches actions :

- 1.1.2 Diminuer et optimiser l'éclairage de l'espace public, réduisant également les pollutions lumineuses
- 1.3.3 Mettre en place et animer un cadastre solaire avec un accompagnement pour développer le photovoltaïque en toiture
- 1.3.6 Exploiter les surfaces disponibles pour l'implantation de centrales au sol ou d'ombrières de parking
- 3.1.2 Développer les pistes cyclables sécurisées entre les bourgs/villes et au sein des bourgs/villes

- 3.2.1 Soutenir les commerces et services de proximité, dans les bourgs
- 3.2.2 Mettre en œuvre des démarches globales de revitalisation, avec une approche sociologique
- 4.1.2 Inciter à la récupération d'eau dans les nouvelles constructions
- 4.3.2 Éviter l'artificialisation des sols (extensions urbaines, parkings...)
- 4.4.1 Végétaliser les espaces publics en développant le nombre et la qualité des espaces verts, avec des essences locales

De même, l'objectif d'exemplarité des collectivités ne se décline pas en actions spécifiques mais est intégré dans les actions qui s'y prêtent et notamment :

- 0.2.3 Informer et sensibiliser les agents publics sur les changements climatiques, leur empreinte écologique (énergie, eau, déchets, qualité de l'air...) et les moyens de la réduire
- 1.1.1 Faire appel à un conseiller en énergie partagé pour réaliser le diagnostic énergétique et GES des équipements publics
- 1.1.2 Diminuer et optimiser l'éclairage de l'espace public, réduisant également les pollutions lumineuses
- 1.2.1 Amplifier et accompagner les restaurants collectifs du territoire vers une alimentation locale et de qualité
- 1.3.3 Mettre en place et animer un cadastre solaire avec un accompagnement pour développer le photovoltaïque en toiture
- 1.3.4 Inciter à réaliser des études de faisabilité pour le développement d'énergies renouvelables pour toute rénovation ou construction de bâtiments
- 1.3.6 Exploiter les surfaces disponibles pour l'implantation de centrales au sol ou d'ombrières de parking
- 1.4.1 Former les artisans, sensibiliser les particuliers et les collectivités en organisant des événements éco-construction et éco-rénovation
- 2.4.2 Développer le tri des biodéchets par l'installation de composteurs partagés, notamment dans les cantines municipales
- 3.1.4 Proposer des vélos et VAE en location (courte et longue durées)
- 3.3.2 Adhérer à une plateforme territoriale pour déployer le covoiturage
- 3.4.1 Développer des plans de déplacement d'entreprise et de collectivités
- 4.1.2 Inciter à la récupération d'eau dans les nouvelles constructions
- 4.1.4 Encourager les collectivités et les usagers à être plus économes en eau
- 4.4.1 Végétaliser les espaces publics en développant le nombre et la qualité des espaces verts, avec des essences locales.

Enfin, de nombreuses actions relatives à la ressource en eau sont incluses dans les programmes d'actions des SAGE (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) et ne sont pas reprises ici. Il sera néanmoins nécessaire de croiser les plans d'actions pour avoir une vue exhaustive de ce qui pourra être réalisé.



Axe 0 : Préambule - Gouvernance,
coopération, implication et
sensibilisation des acteurs et des
citoyens



Axe 0 : Préambule - Gouvernance, coopération, implication et sensibilisation des acteurs et des citoyens					
Objectif 0.0 : S'assurer de la bonne mise en oeuvre du PCAET					
Intitulé de l'action proposée	0.0.1 Suivre, animer et évaluer le PCAET				
Priorité de l'action	1	Action engagée ou nouvelle	Nouvelle		
Objectifs / enjeux	Identifier le niveau de réalisation de chaque action, s'assurer de leur mise en oeuvre et de l'atteinte des objectifs Animer le réseau des partenaires, partager les expériences				
Détails et étapes de mise en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> > Coordonner et suivre l'ensemble des actions mises en oeuvre, par des tableaux de bord d'avancement en s'appuyant sur les indicateurs définis pour chaque action > Organiser et animer des réunions (sur le principe des comités de pilotage mis en place pour l'élaboration du PCAET) : deux réunions de suivi par an, pour ne pas perdre la dynamique. Créer une commission au sein de la CCBV (voire au sein du CODEV-BV) pour assurer le suivi. > Faire du lien avec le réseau PCAET du Maine-et-Loire, porté par le SIEML et la DDT, mais également le réseau des Territoires de confluence, avec les intercommunalités voisines : Saumurois, Fléchois, Loudunais, Thouarsais, Chinonais. Identifier et porter des actions communes. > Communiquer sur l'avancement des actions (prévoir un document de type "lettre d'actualités du PCAET"), à la fois envers les partenaires, les élus et le grand public > Identifier les actions complémentaires éventuelles, préparer d'éventuelles réorientations > Réaliser l'évaluation à mi-parcours du PCAET (qualitative et quantitative) 				
Éléments à prendre en compte dans la mise en oeuvre					
Périmètre	Intercommunal				
Porteur de l'action	CCBV				
Partenaires/ financeurs	Ensemble des porteurs d'actions				
Difficultés de mise en oeuvre	Nombre important d'actions à suivre				
Public cible	Partenaires, élus, grand public				
Conséquences de l'inaction	Pas de mise en oeuvre de plusieurs actions, pas d'évaluation des résultats				
Indicateurs et évaluation	Taux d'avancement des actions Nombre de partenaires participant au comité de suivi				
Moyens financiers	€	Pas de moyen financier spécifique			
Moyens humains	웃	0,5 ETP			
Planning	Janvier 2020 à janvier 2026		2020-2021	2022-2023	2024-2025
			X	X	X



Axe 0 : Préambule - Gouvernance, coopération, implication et sensibilisation des acteurs et des citoyens					
Objectif 0.1 : Favoriser les coopérations entre acteurs du territoire					
Intitulé de l'action proposée	0.1.1 Renforcer et structurer les contributions du Conseil de développement dans l'élaboration des politiques communautaires				
Priorité de l'action	1	Action engagée ou nouvelle	Déjà engagée		
Objectifs / enjeux	Assurer la prise en compte de la participation de la société civile dans le processus de décision				
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>Un Conseil de développement est une assemblée de citoyens, prévue par la loi d'Orientation et d'Aménagement pour le Développement Durable du Territoire (LOADDT, dite loi Voynet) du 25 juin 1999. La loi NOTRe, en 2015, a rendu obligatoire l'installation de conseil de développement pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants. Organe consultatif, il donne son avis et évalue les projets intercommunaux, mais il peut également s'auto-saisir de tout sujet qu'il juge pertinent. Il permet ainsi d'enrichir les politiques publiques et d'éclairer les réflexions des élus par des regards citoyens.</p> <p>En application de la loi NOTRe, un Conseil de développement (CODEV-BV) a été créé au sein de la communauté de communes Baugeois-Vallée, par délibération du conseil communautaire du 21 septembre 2017. Le CODEV-BV a ensuite été installé le 8 mars 2018. Le mandat des membres du Conseil de développement est de 6 ans et s'achève à chaque renouvellement général des conseillers municipaux et au plus tard le 31 décembre qui suit ce renouvellement général. L'année 2020 sera également l'occasion de renouveler le fonctionnement du CODEV-BV, pour mobiliser davantage les citoyens.</p> <p>> Organiser une réunion avec les membres du Conseil de développement pour améliorer les modalités de leur participation et de leurs contributions, en lien avec le fonctionnement des politiques communautaires.</p> <p>> En fonction de ces remarques et observations, adapter le fonctionnement du Conseil de développement (commissions, participation ponctuelle...) pour être associé, éclairer les réflexions et donner des avis sur les politiques communautaires.</p> <p>> Communiquer sur ces nouvelles modalités auprès des habitants (magazine communautaire, site internet...), pour élargir la participation au CODEV-BV.</p>				
Éléments à prendre en compte dans la mise en œuvre					
Périmètre	Intercommunal				
Porteur de l'action	CODEV-BV				
Partenaires/ financeurs	CCBV, Coordination nationale des conseils de développement				
Difficultés de mise en œuvre	Susciter l'intérêt des membres du CODEV-BV, les mobiliser sur la durée				
Public cible	Membres du CODEV-BV, élus communautaires, citoyens du territoire				
Conséquences de l'inaction	Un CODEV-BV qui ne rend pas d'avis, des membres démobilisés, une faible prise en compte de la participation citoyenne				
Indicateurs et évaluation	Nombre d'avis rendus par le CODEV-BV Évolution du nombre de participants aux rendez-vous du CODEV-BV (membres permanents et contributeurs ponctuels)				
Moyens financiers	€	Pas de moyens spécifiques, en dehors des outils de communication			
Moyens humains	☞	0,3 ETP			
Planning	Janvier 2020 à décembre 2020		2020-2021	2022-2023	2024-2025
			X		



Axe 0 : Préambule - Gouvernance, coopération, implication et sensibilisation des acteurs et des citoyens				
Objectif 0.1 : Favoriser les coopérations entre acteurs du territoire				
Intitulé de l'action proposée	0.1.2 Réaliser une cartographie des acteurs, pour animer des réseaux de coopération			
Priorité de l'action	2	Action engagée ou nouvelle	Nouvelle	
Objectifs / enjeux	<p>Préalable avant la mise en oeuvre de chaque action : identifier ce qui se fait déjà dans le domaine, sur le territoire.</p> <p>Connaître et faire connaître les acteurs et leurs actions.</p> <p>Identifier des pionniers et des « leaderships » de la transition.</p> <p>Faire émerger des dynamiques et des collectifs autour de ces actions et ces acteurs</p>			
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>1. Recenser et mettre en commun les annuaires existants pour avoir une base de travail commune identifiant tous les acteurs de la vie économique et sociale du territoire (associations culturelles, sportives, centre social, AMAP...) : annuaires des associations créés par les collectivités, les partenaires, annuaires sur les acteurs du développement durable déjà existants (réseau colibris, transiscopes ou plateforme d'investissement participatif type lumo, bee), etc.</p> <p>Recenser les projets de transition localisés sur la CCBV, mais aussi tous les services existants (exemple : transport solidaire...) : connaissance du territoire.</p> <p>2. Mettre en commun tous les contacts des partenaires de la CCBV, sous forme d'annuaire et sous forme de cartographie d'acteurs (déclinés par thématique, par secteur géographique, par typologie des structures...). Identifier les réseaux et leur leadership.</p> <p>3. Organiser un temps (ou un lieu de rencontre) festif de valorisation et de mobilisation des acteurs/actions de transition, de rencontre entre ces acteurs et avec les habitants les élus.</p> <p>4. Créer des synergies entre les initiatives et les leaders (y compris pas de transition), par exemple le temps d'un forum ouvert, créer du collectif autour de leurs projets. Créer des opportunités de collaborations et éventuellement de croisement des réseaux.</p> <p>5. A partir de ces actions déjà existantes, orienter les « énergies » vers des projets en lien avec le PCAET, par exemple en apportant des aides (financières, logistiques) conditionnées (à la sobriété, à la transition énergétique, au bio local...) aux projets</p> <p>6. Reprendre au 3 pour diffuser les informations/invitations (covoiturage...).</p> <p>7. L'animation, la rencontre et la vie des réseaux peut avoir lieu autour d'un « tiers lieu de vie » (lieu de vie, accessible à tous, attractif, avec une gouvernance partagée, qui ne serait pas qu'un tiers lieu de travail, mais qui peut l'être également)</p> <p>Ressource : CRESS http://liste-entreprises.cncres.org/pays-de-la-loire SCOP ouest http://www.les-scop-ouest.coop/sites/fr/unions-regionales/les-scop-ouest/l-annuaire-scop/index.html</p>			
Périmètre	Intercommunal			
Porteur de l'action	CCBV			
Partenaires/ financeurs	CODEV-BV, communes, centres sociaux, PNR Financement Ademe (+ PNR ?) : appel à manifestation d'intérêt pour l'innovation sociale			
Difficultés de mise en œuvre	Chronophage à la création puis à l'actualisation de la base de données : privilégier les liens vers les sites internet des structures qui seront régulièrement actualisés Savoir faire en animation de temps participatifs, de réseau			
Public cible	Habitants, entreprises, associations, élus			
Conséquences de l'inaction	Les initiatives resteront anecdotiques, elles ne seront pas démultipliées et ne permettront pas une dynamique de transition ni une évolution des modes de vie			
Indicateurs et évaluation	Nombre d'actions, d'acteurs et d'action valorisés Nombre d'initiatives collectives émergeant de cette mise en réseau Nombre d'actions allant dans le sens de la transition			
Moyens financiers	€	- Organisation des temps festifs - Potentiellement mise à disposition ou aménagement participatif d'un tiers lieux CCBV + AMI de l'ADEME (avec le PNR ?) sur l'innovation sociale		
Moyens humains	웃웃	CCBV (chargé de mission + stagiaire ou volontaire en service civique)		
Planning	Automne 2019 : début de l'opération de recensement		2020-2021	2022-2023
	Animation du réseau et organisation de temps festifs : en fonction des projets, des thématiques et du calendrier local des festivités		X	X
				2024-2025
				X



Axe 0 : Préambule - Gouvernance, coopération, implication et sensibilisation des acteurs et des citoyens				
Objectif 0.2 : Sensibiliser et responsabiliser les citoyens et les acteurs				
Intitulé de l'action proposée	0.2.1 Proposer des interventions dans les établissements scolaires et les centres de loisirs, sur les changements climatiques, sur la biodiversité, sur l'empreinte écologique (énergie, eau, déchets, qualité de l'air...) et les moyens de la réduire			
Priorité de l'action	2	Action engagée ou nouvelle	Nouvelle	
Objectifs / enjeux	Donner des clés de compréhension aux jeunes sur les enjeux des changements climatiques. Informer et sensibiliser les parents et les équipes pédagogiques par le biais du projet.			
Détails et étapes de mise en œuvre	Année scolaire 2019-2020 : concertation avec les établissements scolaires du territoire, l'Éducation Nationale, les communes et les partenaires/prestataires, pour construire avec eux une offre pédagogique adaptée, en complément de leurs actions propres (à identifier et valoriser également). Cibler les niveaux concernés. Chercher des financements et des prestataires (association spécialisée, comme Alisée). Coordonner les interventions, faire le suivi du projet, communiquer sur le projet. S'appuyer sur d'autres démarches menées ailleurs.			
Éléments à prendre en compte dans la mise en œuvre				
Périmètre	Intercommunal			
Porteur de l'action	Association spécialisée, type Alisée (prestation et coordination) + subvention ou marché public CCBV et communes			
Partenaires/ financeurs	Communes, Éducation nationale, Département, MFR, CNPH, PNR LAT, CODEV-BV			
Difficultés de mise en œuvre	Intégration dans les programmes scolaires et les emplois du temps			
Public cible	Jeunes de 9 à 18 ans			
Conséquences de l'inaction	Des futurs adultes peu conscients des enjeux de la transition écologique et des changements climatiques. Faible implication dans le changement de comportements.			
Indicateurs et évaluation	30 écoles primaires + 4 collèges + 2 MFR + CNPH = 37 établissements scolaires. Objectif : au moins une intervention dans chaque établissement d'ici 2026 (soit en moyenne 6 par an)			
Moyens financiers	€ €	10 000 € par an		
Moyens humains	☞	CCBV : Coordination entre les établissements scolaires et le prestataire		
Planning	6-7 classes/établissements par an, pendant 6 ans		2020-2021	2022-2023
				X



Axe 0 : Préambule - Gouvernance, coopération, implication et sensibilisation des acteurs et des citoyens			
Objectif 0.2 : Sensibiliser et responsabiliser les citoyens et les acteurs			
Intitulé de l'action proposée	0.2.2 Déployer des outils pour sensibiliser les habitants sur les changements climatiques, sur leur empreinte écologique (énergie, eau, déchets, qualité de l'air...) et les moyens de la réduire		
Priorité de l'action	2	Action engagée ou nouvelle	Déjà engagée
Objectifs / enjeux	Augmenter le nombre d'habitations et de bâtiments économes en énergie, voire autonomes (rôle sur le climat et le revenu des ménages). Diminuer la précarité énergétique et éviter d'aller sur une situation de blocage		
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>Dans un premier temps, recenser et valoriser les actions déjà menées en ce sens par les collectivités et les associations locales.</p> <p>Mener une réflexion avec les communes pour déployer des dispositifs de sensibilisation des habitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'occasion de l'accueil des nouveaux arrivants - à l'occasion du dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme <p>> Fournir une information sur les énergies renouvelables, les éco-matériaux, la récupération d'eau, le tri des déchets, la qualité de l'air intérieur et extérieur... et inciter à réaliser des travaux en ce sens</p> <p>Mener une réflexion avec les commerçants du territoire pour qu'ils acceptent les contenants réutilisables des clients, pour limiter les emballages</p> <p>Développer un dispositif de sensibilisation aux éco-gestes dans les logements, notamment pour les ménages en situation de précarité énergétique, en faisant appel à des services civiques par exemple (identification, prise de contact, calcul de l'empreinte écologique, conseils personnalisés, fourniture/prêt d'outils de diagnostic et de réduction des consommations). Portage par des associations locales, comme les "Locaux-Moteurs" ou "Familles Rurales", avec des intervenants formés par des associations comme "Alisée". Relais de communication par la CCBV. Réfléchir à la possibilité de développer une démarche "Défi Familles" sur le territoire, sur les déchets, l'énergie, la mobilité, l'alimentation...</p> <p>Accompagner les familles sur l'alimentation, la santé et les activités physiques (programme "Croc la forme", porté par l'association Familles Rurales).</p> <ul style="list-style-type: none"> > Mobilisation des responsables associatifs, temps d'échanges avec les acteurs locaux et habitants, accompagnement dans le montage d'actions autour de l'alimentation et de la santé auprès des plus jeunes et des familles en situation précaire > Mise en place d'ateliers pour apprendre à bien manger à prix léger > Mobilisation des responsables associatifs sur la question de l'activité physique et l'entretien de la santé, organisation de temps forts à destination des jeunes, accompagnement dans le montage d'actions et le développement de nouvelles activités physiques... > Accompagnement du public en précarité sociale pour retrouver un équilibre et un mode de vie plus sain > Formation des bénévoles qui proposent des permanences "consommation" pour être vigilants sur les question d'alimentation, activité physique... et pour sensibiliser les personnes accueillies <p>Enedis peut former les personnes retenues sur la partie compteur LINKY et à l'application « Enedis à mes côtés » pour suivre sa consommation, se comparer à des foyers similaires au sien, etc. Enedis forme déjà les services civiques des volontaires de la transition énergétique.</p>		
Éléments à prendre en compte dans la mise en œuvre	<p>Communiquer et former les acteurs sur la qualité de l'air intérieur (radon, problématiques chauffages anciens (fioul/bois))</p> <p>Privilégier les matériaux biosourcés dans les rénovations, ajouter des prescriptions dans des chartes de bonnes pratiques de rénovation, dans les PLU.</p> <p>Prendre en compte le patrimoine historique et rénover en cohérence avec cet enjeu pour les chantiers ayant des effets sur l'aspect extérieur des bâtiments</p> <p>Densification et étalement urbain : préférer la rénovation du bâti existant aux nouvelles constructions</p>		
Périmètre	Intercommunal		
Porteur de l'action	CCBV et communes Associations type "Familles rurales" ou "Locaux-Moteurs"		
Partenaires/ financeurs	CODEV-BV, PNR Loire Anjou Touraine (via notamment l'AMI Innovation sociale), ADEME, association Alisée, Locaux-Moteurs, Familles Rurales, artisans locaux volontaires, MSAP (maison de service au public)...		



	Financeurs : Région, Europe... Partenaires pour les services civiques : Enedis, GRDF, SIEML...			
Difficultés de mise en œuvre	Moyens financiers Motivation de chacun Acceptation des ménages en situation de précarité énergétique à recevoir de l'aide			
Public cible	Pétitionnaires, commerçants et leurs clients, familles.			
Conséquences de l'inaction	Une faible prise de conscience des enjeux de la transition énergétique et climatique, donc peu de changements comportementaux.			
Indicateurs et évaluation	- Mise en place du dispositif d'information dans chaque accueil urbanisme des mairies et dans les MSAP. - Nombre de pétitionnaires informés. - Nombre de commerces participant à l'action de réduction des emballages jetables. - Nombre de familles sensibilisées.			
Moyens financiers	€ €	Prestations d'animation et/ou d'encadrement/formation des services civiques Achat de petit matériel Campagnes de communication (événementiel, réalisations graphiques/illustrations...)		
Moyens humains	웃	CCBV : définition de la stratégie de sensibilisation, coordination de sa mise en œuvre (0,2 ETP)		
Planning	Commencer par concerter et définir une stratégie de sensibilisation, puis la mettre en œuvre (à partir de 2021)	2020-2021	2022-2023	2024-2025
			X	X



Axe 0 : Préambule - Gouvernance, coopération, implication et sensibilisation des acteurs et des citoyens					
Objectif 0.2 : Sensibiliser et responsabiliser les citoyens et les acteurs					
Intitulé de l'action proposée	0.2.3 Informer et sensibiliser les agents publics sur les changements climatiques, leur empreinte écologique (énergie, eau, déchets, qualité de l'air...) et les moyens de la réduire				
Priorité de l'action	1	Action engagée ou nouvelle	Nouvelle		
Objectifs / enjeux	Rendre exemplaire l'action des agents au quotidien, mais aussi des élus dans le cadre de leur mandat.				
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>Dans un premier temps, recenser et valoriser les actions déjà menées en ce sens. Proposer une courte formation pour les agents des collectivités territoriales (une journée) pour les sensibiliser aux enjeux des changements climatiques, de la qualité de l'air et aux éco-gestes dans leur travail au quotidien. Cette formation pourrait être d'ordre général ou spécifique aux différents corps de métiers (espaces verts, services techniques, enfance-jeunesse...). Faire appel au CNFPT, à Alisée...</p> <p>Fournir des outils facilitant leur mise en œuvre (watt-mètre, mousseurs, gobelets réutilisables, bac de tri...)</p> <p>Rédiger une charte commune, qui pourrait être diffusée aux élus également. Les éléments suivants pourraient y apparaître : covoiturer pour aller en réunion, ne plus utiliser de petites bouteilles plastiques pour les réunions mais plutôt des carafes avec des verres, réduire et trier ses déchets, limiter les pièces jointes dans les emails...</p> <p>Élaborer un tableau de suivi de certains indicateurs (consommation d'eau, consommation d'électricité, consommation de papier...) pour chaque collectivité, pour observer l'évolution au fil du temps, voire réaliser des comparaisons entre collectivités, dans un esprit d'émulation.</p>				
Éléments à prendre en compte dans la mise en œuvre					
Périmètre	Communal et intercommunal				
Porteur de l'action	CCBV et communes				
Partenaires/ financeurs	SIEML, Alisée, CNFPT				
Difficultés de mise en œuvre	Mobiliser les agents , proposer des formations adaptées à la pratique de chacun (espaces verts / maintenance des bâtiments / urbanisme...)				
Public cible	Agents des communes et de la CCBV				
Conséquences de l'inaction	Pas d'exemplarité, mauvaise image de la collectivité				
Indicateurs et évaluation	Nombre de formations Nombre d'agents formés				
Moyens financiers	€	Intervention d'un prestataire / formateur. Achat du petit équipement pour favoriser les éco-gestes.			
Moyens humains	웃	0,1 ETP			
Planning	Dès 2019-2020, engager cette démarche auprès des agents et des nouveaux élus.		2020-2021	2022-2023	2024-2025
			X		



Axe 0 : Préambule - Gouvernance, coopération, implication et sensibilisation des acteurs et des citoyens						
Objectif 0.2 : Sensibiliser et responsabiliser les citoyens et les acteurs						
Intitulé de l'action proposée	0.2.4 Proposer des visites, des témoignages et des conférences pour présenter des initiatives et des démarches de transition					
Priorité de l'action	1	Action engagée ou nouvelle	Nouvelle			
Objectifs / enjeux	Présenter les actions déjà en cours ou réalisées sur le territoire ou sur d'autres territoires					
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>Initiatives portées par le CODEV-BV et les associations locales.</p> <p>> Identification des sujets de transition qui intéressent le plus les membres du CODEV-BV et plus largement les habitants de la CCBV (sondage...).</p> <p>> Identification de sites modèles (locaux BBC, basse consommation, isolation naturelle) et d'acteurs engagés du territoire, voire hors territoire.</p> <p>> Organisation de visites des sites modèles et de conférences/témoignages pour présenter des initiatives et des démarches de transition (présentation d'actions concrètes et bilan sur un an)</p> <p>> Communication auprès des habitants sur ces visites et conférences (exemple : information ciblée vers les propriétaires de logements à rénover en priorité)</p>					
Éléments à prendre en compte dans la mise en œuvre						
Périmètre	Intercommunal					
Porteur de l'action	CODEV-BV, associations locales					
Partenaires/ financeurs	CCBV, Communes					
Difficultés de mise en œuvre	Réussir à faire venir des habitants peu sensibilisés aux démarches de transition					
Public cible	Tout public					
Conséquences de l'inaction						
Indicateurs et évaluation	<p>Nombre d'animations proposées</p> <p>Nombre de personnes présentes aux visites/conférences</p>					
Moyens financiers	€	3000 € par an pour le CODEV-BV				
Moyens humains	☞	0,2 ETP				
Planning	Animations prévues dès l'automne 2019 par le CODEV-BV, sur les maisons passives et l'alimentation de proximité			2020-2021	2022-2023	2024-2025
				X	X	X



Axe 1 : Des productions et des consommations énergétiques et alimentaires relocalisées



Axe 1 : Des productions et des consommations énergétiques et alimentaires relocalisées					
Objectif 1.1 : Favoriser des modes de consommation plus sobres					
Intitulé de l'action proposée	1.1.1 Faire appel à un conseiller en énergie partagé pour réaliser le diagnostic énergétique et GES des équipements publics				
Priorité de l'action	1	Action engagée ou nouvelle	Nouvelle		
Objectifs / enjeux	Diminuer notre empreinte écologique collective. Être exemplaire vis-à-vis du public. Réduire la facture énergétique des collectivités.				
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>1. Réaliser l'état des lieux et le suivi des consommations énergétiques des bâtiments publics communaux et intercommunaux , ainsi que leur bilan GES</p> <p>2. Identifier les bâtiments à enjeux nécessitant un diagnostic plus précis</p> <p>3. Faire réaliser le diagnostic précis des bâtiments publics à enjeux</p> <p>4. Mettre en place un programme d'action de rénovation</p> <p>En plus des services actuels rendus par les conseillers en énergie partagé (CEP) du SIEML, proposition de :</p> <p>5. Envoyer un courrier aux bâtiments publics non communaux pour faire part de la volonté du territoire et les inciter à réaliser un audit énergétique et des travaux d'efficacité énergétique</p> <p>6. Diffuser les résultats de l'empreinte écologique des bâtiments publics aux habitants, une fois le bilan réalisé</p> <p>Le CEP pourra notamment s'appuyer sur les données de consommation sur une rue, un quartier, une commune que pourra fournir Enedis et ainsi pouvoir mieux cerner le diagnostic, et surtout comparer l'efficacité de ce qui aura été fait (nécessite le compteur Linky : fin du déploiement 2020 sur la CCBV).</p> <p>Le CEP pourra également accompagner les collectivités pour la prise en compte du confort d'hiver et d'été dans la construction et rénovation de bâtiments publics (rédaction cahier des charges...).</p>				
Éléments à prendre en compte dans la mise en œuvre					
Périmètre	Intercommunal				
Porteur de l'action	SIEML (via convention et financement des collectivités)				
Partenaires/ financeurs	Communes et CCBV				
Difficultés de mise en œuvre	Adhésion des élus Changement de comportement des usagers des bâtiments publics				
Public cible	Communes et CCBV				
Conséquences de l'inaction	Des bâtiments publics énergivores, qui se dégradent, qui coûtent cher en fonctionnement. Une mauvaise image vis-à-vis du public.				
Indicateurs et évaluation	> Nombre de collectivités adhérentes au CEP > Consommation annuelle totale d'énergie pour les bâtiments communaux et intercommunaux > Consommation mensuelle via les compteurs Linky (comparatif mois par mois)				
Moyens financiers	€ €	Convention de 3 ans signée avec les collectivités. Coût annuel du service : 0,5€/habitant et 0,65€/habitant pour les communes ne reversant pas la TCCFE au SIEML Pour la CCBV, le coût de la convention est fixé par rapport au nombre de bâtiments.			
Moyens humains	웃	SIEML : 1 ETP			
Planning	Concertation entre collectivités et signature de la convention : 2020		2020-2021	2022-2023	2024-2025
	Mise en oeuvre : 2021-2023		X	X	



Axe 1 : Des productions et des consommations énergétiques et alimentaires relocalisées				
Objectif 1.1 : Favoriser des modes de consommation plus sobres				
Intitulé de l'action proposée	1.1.2 Diminuer et optimiser l'éclairage de l'espace public, réduisant également les pollutions lumineuses			
Priorité de l'action	1	Action engagée ou nouvelle	Nouvelle	
Objectifs / enjeux	Diminuer les consommations d'énergie, favoriser la biodiversité			
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>Suivi des consommations par les communes, en lien avec le SIEML (conseil en énergie partagé et service éclairage), avec des préconisations d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Extinction partielle - Détecteur de présence à certains endroits - Moins d'éclairage des routes - Modernisation des appareils (LED, voire fonctionnement avec l'énergie solaire) <p>Communiquer sur les actions et les économies réalisées auprès des habitants. Enedis pourra proposer des formations des services techniques sur le portail collectivité (https://www.enedis.fr/collectivite-locale) afin de mieux piloter leurs consommations. Réaliser un diagnostic de ciel étoilé et demander la labellisation "Ville et village étoilés" le cas échéant, rejoindre le réseau. Réaliser une trame noire dans les PLU (Baugé-en-Anjou et Bois d'Anjou s'y sont déjà engagés), voire dans le SCOT, pour préserver les milieux de vie des espèces nocturnes et limiter la pollution lumineuse. Organiser une rencontre des élus de la CCBV avec les élus d'autres territoires (exemple : Saumur) qui ont appliqué la loi obligeant les commerces à éteindre leurs vitrines/enseignes après la fermeture. Travailler en lien avec les chambres consulaires pour inciter les entreprises à éteindre l'éclairage de leurs vitrines et enseignes la nuit.</p>			
Éléments à prendre en compte dans la mise en œuvre				
Périmètre	Communal			
Porteur de l'action	Communes			
Partenaires/ financeurs	SIEML, Enedis, CCI (enseignes et vitrines), CCBV			
Difficultés de mise en œuvre	Résistance au changement de certains, habitude d'avoir des éclairages publics en permanence, coûts de renouvellement des anciens points lumineux			
Public cible	Communes et commerçants			
Conséquences de l'inaction				
Indicateurs et évaluation	> Consommation mensuelle d'électricité pour l'éclairage public > Nombre de villes et villages étoilés labélisés > Nombre de PLU incluant une trame noire			
Moyens financiers	€ €	Modernisation des équipements d'éclairage public. Ajout d'une option "trame noire" dans l'élaboration des documents de planification. Prestation d'accompagnement des entreprises/commerces.		
Moyens humains	☞	Services techniques municipaux pour l'éclairage public Services urbanisme municipaux pour l'intégration dans les documents d'urbanisme Service communication / vie locale pour les labels et les vitrines		
Planning	Diffusion de l'information en 2020. Évolution des modes de gestion de l'éclairage public en 2021-2022. Sensibilisation des commerçants en 2020-2023.	2020-2021	2022-2023	2024-2025
		X	X	



Axe 1 : Des productions et des consommations énergétiques et alimentaires relocalisées					
Objectif 1.1 : Favoriser des modes de consommation plus sobres					
Intitulé de l'action proposée	1.1.3 Accompagner les entreprises dans la réduction de leur empreinte écologique				
Priorité de l'action	2	Action engagée ou nouvelle	Nouvelle		
Objectifs / enjeux	<p>Favoriser, de manière ludique et non culpabilisante, la prise de conscience par les entreprises des enjeux et impacts de leurs activités sur l'environnement</p> <p>Favoriser l'adoption par les entreprises de pratiques réduisant leur empreinte écologique</p> <ul style="list-style-type: none"> Faire connaître les enjeux et les impacts des activités des entreprises sur l'environnement Présenter des arguments extra environnementaux pour favoriser l'engagement des entreprises Proposer des initiatives à mettre en œuvre et des exemples de résultats sur d'autres territoires 				
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>Première phase de sensibilisation : cycle d'ateliers d'information d'1h30 sur la base de quizz et de témoignages d'autres chefs d'entreprises locaux ayant engagé des démarches limitant leurs impacts sur l'environnement. Sessions d'ateliers mensuels tournant sur les trois zones du territoire de la CCBV et regroupant des types d'acteurs aux problématiques similaires (artisans/commerçants ; agriculteurs ; industries). Les commerçants non sédentaires sont notamment identifiés. Sur chaque territoire sera ainsi rencontré l'ensemble de ces acteurs privés (9 ateliers).</p> <p>Accompagnement des entreprises par les chambres consulaires (réalisation d'un diagnostic sur site ou d'autodiagnostic, puis préconisations d'actions). Programmes d'accompagnement des entreprises sur 4 potentiels volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> La lutte contre le gaspillage alimentaire La valorisation et le recyclage des déchets La maîtrise de l'énergie et la production d'énergie renouvelable L'allongement de la durée de vie des produits et l'écoconception <p>Appui sur les dispositifs existants développés par les chambres consulaires et l'ADEME (éval gaspi, Pack déchets, éco défis, TPE PME tous gagnants, RéparActeurs...)</p>				
Éléments à prendre en compte dans la mise en œuvre	Privilégier les sources d'énergies plus « propres » (encourager le changement d'installations anciennes, consommatrices ou utilisant des ressources non renouvelables)				
Périmètre	Toute la CCBV, avec un ciblage des interventions sur des zones spécifiques en fonction de l'actualité et des initiatives lancées sur le territoire (ex : démarche EIT)				
Porteur de l'action	CCI				
Partenaires/ financeurs	CCBV, Chambre d'agriculture et Chambre des métiers, association ORACE, SIEM, clubs d'entreprises				
Difficultés de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Mobilisation des entreprises sur les questions relatives à l'environnement Sursollicitation des entreprises au regard des différents projets menés sur le territoire Freins aux actions dûs aux coûts éventuels à la charge des entreprises 				
Public cible	Tout type d'acteurs privés (restaurateurs, agriculteurs, commerçants, artisans, industriels...)				
Conséquences de l'inaction					
Indicateurs et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'entreprises accompagnées Indicateurs d'impacts pré-définis en fonction des programmes activés 				
Moyens financiers	€ €	CF bordereau de prix des prestations des chambres consulaires			
Moyens humains	☞	Temps collaborateur CCBV pour la coordination			
Planning	Définition d'un dispositif d'accompagnement et signature des conventions/contrats : 2020-2021. Mise en œuvre de l'accompagnement : 2021-2023		2020-2021	2022-2023	2024-2025
			X	X	



Axe 1 : Des productions et des consommations énergétiques et alimentaires relocalisées					
Objectif 1.2 : Favoriser les circuits courts alimentaires de proximité					
Intitulé de l'action proposée	1.2.1 Amplifier et accompagner les restaurants collectifs du territoire vers une alimentation locale et de qualité				
Priorité de l'action	1	Action engagée ou nouvelle	Nouvelle		
Objectifs / enjeux	Impulser un dynamisme et une cohésion de territoire. Se préparer aux exigences de la loi EGAlim. Favoriser les produits biologiques locaux en créant des partenariats entre producteurs et acteurs de la restauration collective. Structurer la filière des producteurs et transformateurs.				
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>Signature d'une charte départementale sur la restauration collective en mai 2019 en faveur de l'approvisionnement de proximité et de qualité dans la restauration collective - Réseau LOCAL Anjou. Capitaliser toutes les démarches mises en œuvre sur les produits locaux en restauration collective et les pratiques positives sur le territoire Baugeois Vallée. Accompagner les collectivités dans la rédaction des cahiers des charges et des marchés publics : veille sur la réglementation (besoin de souplesse).</p> <p>0. Réunion d'information/soirée-débat pour sensibiliser les publics concernés (association de parents d'élèves, écoles, EHPAD, agriculteurs, collectivités...)</p> <p>1. Elaborer un état des lieux des pratiques des restaurants collectifs du territoire, à l'écoute des attentes et contraintes des cuisiniers, personnels, gestionnaires et des élus : type de gestion, % de produits locaux/AB déjà introduits, fournisseurs, prix des repas, capacité technique et humaine de développer...</p> <p>2. Recenser des agriculteurs prêts à rentrer dans ces démarches et les conditions de réussite de leur implication. Identifier les besoins de structuration de la filière des producteurs. Inclure les filières "longues" de proximité pour la viande.</p> <p>3. Partager l'état des lieux et construire les objectifs à atteindre, incluant la part de produits bio et la part de produits locaux, en application des nouvelles normes et incluant les éventuels changement de modes de production des repas (relocalisation des cuisines, développement des liaisons chaudes)</p> <p>4. Structurer un plan d'action à l'échelle du territoire et par sous-bassin de vie</p> <p>5. Accompagner la mise en œuvre du plan d'actions en mobilisant les fournisseurs, en cherchant les solutions logistiques les plus efficaces. Accompagnement individuel des restaurants : état des lieux, suivi, communication et animation sur site. Accompagnement collectif : organisation de formation, visite de fermes, groupes d'échanges pour les cuisiniers. Accompagnement des producteurs : structuration de la filière, organisation de formation, visite de restaurants collectifs, organisation logistique facilitante</p> <p>6. Evaluer l'impact carbone des nouvelles pratiques et communiquer les résultats</p> <p>7. Informer les personnes concernées par ce changement (convives, personnels, parents d'élèves, résidents maison de retraites...)</p> <p>Cette action est une première étape pour construire un projet alimentaire territorial, plus global. Il s'agira d'anticiper dès cette première phase les besoins pour la phase suivante.</p>				
Éléments à prendre en compte dans la mise en œuvre	Favoriser les produits issus d'exploitations bio et locales, encourager la vente directe				
Périmètre	Intercommunal				
Porteur de l'action	GABB Anjou, Chambre d'agriculture Pays de la Loire (antenne Baugeois Vallée), collectivités				
Partenaires/ financeurs	Fonds européens, collectivités, État, Région, partenaires privés (établissements de restauration collective privés du territoire)				
Difficultés de mise en œuvre	Maîtrise du budget / Moyens financiers des collectivités / Evaluer les besoins humains Possibilité d'aider (formations, aides...) les restaurants collectifs. Motivation des acteurs de la restauration collective (cuisiniers, gestionnaires, élus).				
Public cible	Tout public				
Conséquences de l'inaction	Non-application de la loi EGALIM				
Indicateurs et évaluation	Pourcentage de produits de qualité et de proximité dans les restaurants collectifs Nombre de restaurants collectifs ayant fait évoluer leur mode de gestion (relocalisation/qualité)				
Moyens financiers	€ €	Création d'espaces communs de stockage, adaptation des cuisines Prestations d'animation/accompagnement des acteurs			
Moyens humains	웃웃	Animation et accompagnement des dynamiques (GABB Anjou et Chambre d'agriculture)			
Planning	Dès 2019-2020 pour l'amplification et le développement. Il s'agit de la première étape avant de réaliser un PAT, plus global		2020-2021	2022-2023	2024-2025
			X	X	



Axe 1 : Des productions et des consommations énergétiques et alimentaires relocalisées					
Objectif 1.2 : Favoriser les circuits courts alimentaires de proximité					
Intitulé de l'action proposée	1.2.2 Construire un projet alimentaire territorial				
Priorité de l'action	1	Action engagée ou nouvelle	Nouvelle Ateliers cuisine : engagée		
Objectifs / enjeux	<p>Réfléchir à l'alimentation sous toutes ses facettes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Production, transformation et distribution alimentaire • Nutrition et santé • Accès à l'alimentation • Inclusion par l'alimentation (emploi) • Lutte contre le gaspillage alimentaire • Évolution des pratiques agricoles • Protection et gestion du foncier agricole <p>Répondre à la demande des particuliers ET des professionnels, cantines, collectivités...</p>				
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>0. Recenser et faire connaître les lieux de vente directe et circuits courts existants du territoire (par exemple en créant une page sur le site internet de la CCBV pour les présenter), en lien avec l'action 1.2.1 (amplifier et accompagner les restaurants collectifs du territoire...).</p> <p>1. Diagnostic et vision prospective (avec un groupe d'étudiants ?) : consultation, concertation et co-construction</p> <p>2. Identification des moyens à mettre en œuvre (concernant les moyens logistiques, l'échelle intercommunale est particulièrement justifiée)</p> <p>3. Formalisation du programme d'action et de la gouvernance</p> <p>4. Mise en œuvre des actions</p> <p>5. Evaluation</p> <p>> Intégrer la mise en place d'ateliers de cuisine axés sur l'éducation à l'alimentation locale, saine et de saison (où se fournir les produits, comment les cuisiner, comment les manger)</p> <p>> Aller voir ce qui se fait ailleurs (Sud Mayenne, Mauges...)</p> <p>> Étudier l'opportunité de créer une centrale d'achat locale de produits locaux (ou promouvoir les centres existants type force 5)</p>				
Éléments à prendre en compte dans la mise en œuvre	Utiliser lors des ateliers des produits locaux et de saison. Sensibiliser à la réduction des déchets et le gaspillage alimentaire. Favoriser également les produits biologiques.				
Périmètre	Intercommunal				
Porteur de l'action	CCBV				
Partenaires/ financeurs	Communes, chambre d'agriculture, GABB Anjou, universités, ARS, DDT / DDPP (protection des populations), PNR LAT, associations locales type Familles Rurales				
Difficultés de mise en œuvre	Démontrer l'intérêt économique Construire le Business Plan				
Public cible	Tout public				
Conséquences de l'inaction					
Indicateurs et évaluation	<p>> Avancement du Projet Alimentaire Territorial</p> <p>> Nombre de participants à la construction du PAT</p> <p>> Autres indicateurs selon les actions identifiées</p>				
Moyens financiers	€ € €	ADEME, État, Région. Programme national de l'alimentation (appel à projets)			
Moyens humains	웃 웃 웃				
Planning	D'abord réaliser l'action 1.2.1, puis s'appuyer dessus pour se concerter et élaborer le PAT		2020-2021	2022-2023	2024-2025
				X	X



Axe 1 : Des productions et des consommations énergétiques et alimentaires relocalisées					
Objectif 1.3 : Développer un mix d'énergies renouvelables					
Intitulé de l'action proposée	1.3.1 Soutenir le projet de valorisation de la chaleur fatale de l'UVE de Lasse pour des serres maraîchères				
Priorité de l'action	1	Action engagée ou nouvelle	Déjà engagée		
Objectifs / enjeux	Valoriser la chaleur fatale, créer des emplois locaux, développer l'économie locale				
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>Dans une démarche qui concilie développement économique, transition énergétique et revitalisation du monde rural, l'implantation de serristes sur la zone de Lasse permettra de valoriser la chaleur fatale produite par l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE). Si aujourd'hui l'incinération des déchets permet de produire de l'électricité, la chaleur fatale de l'UVE était jusqu'à aujourd'hui rejetée dans l'atmosphère, contribuant au réchauffement climatique. L'énergie issue de la condensation de la vapeur sous forme de chaleur correspond à 160 000 MWh par an.</p> <ul style="list-style-type: none"> > Raccordement au réseau gaz de la zone d'activités de la Salamandre à Lasse (énergie de secours pour les serres, complétant l'apport en chaleur fatale), qui permettra également la création et le raccordement des unités de méthanisation en projet > Aménagement et viabilisation de la zone d'activités de la Salamandre (développement de la ZAC inscrit dans le Schéma de cohérence territoriale du Pays des Vallées d'Anjou) > Aménagement de l'UVE pour permettre la distribution de la chaleur fatale vers les serres > Construction effective de serres maraîchères (14,5 ha en 3 tranches) > Conforter des activités complémentaires tournées vers le développement durable dans ce secteur (séchage de luzerne, activités artisanales, éco-construction, mobilités biogaz...). La création d'une station bioGNV est ainsi prévue à l'appui de ce projet et de celui de l'unité de méthanisation du Noyantais. 				
Éléments à prendre en compte dans la mise en œuvre					
Périmètre	ZAC Salamandre à Lasse				
Porteur de l'action	ALTER, SIVERT, CCBV, maraîchers				
Partenaires/ financeurs	CCBV, SIVERT				
Difficultés de mise en œuvre	Difficultés administratives liées à la création de cette zone				
Public cible					
Conséquences de l'inaction	Laisser s'échapper cette chaleur fatale dans l'atmosphère				
Indicateurs et évaluation	Ouverture effective de la première tranche des serres en 2021 (4,5 ha)				
Moyens financiers	€€	CCBV et ALTER (aménagement de la zone) SIVERT (aménagement de l'UVE) Maraîchers (construction et exploitation des serres)			
Moyens humains	☞	Suivi du dossier per les différents partenaires du projet.			
Planning	Enquête publique sur la ZAC : Septembre 2019 PC Serres : fin 2019 Fin 2019-2020 : viabilisation de la ZAC par Alter Construction 1ère tranche serres : 2020 Mise en service des serres : décembre 2020.		2020-2021	2022-2023	2024-2025
			X		



Axe 1 : Des productions et des consommations énergétiques et alimentaires relocalisées					
Objectif 1.3 : Développer un mix d'énergies renouvelables					
Intitulé de l'action	1.3.2 Créer des unités de méthanisation valorisant les déchets				
Priorité de l'action	1	Action engagée ou nouvelle	Déjà engagée		
Objectifs / enjeux	Produire du biogaz (ENR locale) et réseau de chaleur + stations GNV. Collecter les bio-déchets.				
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>Commencer par les projets existants à Baugé et à Noyant : à ce jour, deux associations d'agriculteurs ont lancé des études pour la création de deux unités de méthanisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une unité à Baugé, qui permettrait d'injecter du biogaz dans le réseau de distribution de la commune. Cette unité est portée par Baugé AgriMéthane regroupant une vingtaine d'exploitants agricoles • Une unité à Noyant-Villages qui permettrait d'injecter du biogaz dans le réseau de transport du Nord-Ouest du Maine-et-Loire, qui doit voir le jour dans les années à venir. Cette unité est portée par l'association Noyant Bio Energie, regroupant une trentaine d'exploitants agricoles. Dans les deux cas, le projet est au stade des études de faisabilité (soutenues par la CCBV). L'exploitation de stations GNV permettrait de conforter la viabilité de ces deux projets. <p>Bien définir les conditions à respecter pour un développement équilibré de l'agriculture, en justifiant le choix des gisements. Etudier la possibilité pour que les riverains des unités de méthanisation puissent y apporter leurs déchets de tonte ou de fauchage, en définissant les conditions et en diffusant l'information.</p> <p>Étapes de l'action :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mobilisation : Information des agriculteurs - Recensement des exploitants intéressés par les projets de méthanisation (6 mois - 1 an) Visite de sites, rencontres d'agriculteurs-méthaniseurs, étude de pré-faisabilité réglementaire concernant la priorité à l'injection 2. Etudes préliminaires (6 mois à 1 an). Etudes de gisement, d'opportunité, de faisabilité technico-économique, dialogue territorial 3. Développement de projet (sécurisation des intrants, étude détaillée pour le raccordement du site, contractualisation, assistance à maîtrise d'ouvrage/consultation d'entreprises, dialogue territorial, contrat de raccordement d'injection, contrat d'achat, ingénierie financière de recherche de financement, autorisations administratives) (2 ans). 4. Construction (1 à 1,5 an) (assistance à maîtrise d'ouvrage, raccordement). <p>Une fois les unités de méthanisation opérationnelles et raccordées au réseau public, permettant de diffuser le biogaz : développement de la communication auprès du grand public (événementiel...) sur les solutions de chauffage au gaz, en remplacement des chaudières fioul, et sur les mobilités biogaz.</p>				
Éléments à prendre en compte dans la mise en œuvre	Prendre en compte en amont les risques et nuisances Justifier le choix des gisements considérés : maintenir les objectifs de réduction des déchets, vigilance sur les cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE) et une potentielle concurrence alimentaire/agriculture (pour valorisation énergétique)				
Périmètre	Intercommunal				
Porteur de l'action	Agriculteurs avec le soutien de la CCBV, Comité Départemental de pilotage de la méthanisation (Région, Département, Chambre d'Agriculture, SIEM, ADEME, AILE, GRDF, GRT Gaz)				
Partenaires/ financeurs	Syndicats collecte déchets, GRDF, Chambre d'Agriculture, Département, Région, Europe, Agence de l'eau, syndicat de bassin, AILE, SIEM...				
Difficultés de mise en œuvre	Collecte des déchets verts particuliers et le tri				
Public cible	Agriculteurs				
Conséquences de l'inaction	Fragiliser le secteur agricole du territoire, disparition du secteur de l'élevage, disparition progressive du paysage bocager				
Indicateurs et évaluation	Création effective des unités de méthanisation / Volume de méthane produit Répartition des intrants (% de CIVE, de déchets agricoles, de déchets autres)				
Moyens financiers	€ € €	Unités financées par les associations d'agriculteurs			
Moyens humains	웃웃	Bureaux d'études spécialisés, agriculteurs parties prenantes des projets.			
Planning	Objectif d'ouverture des unités dans les 3-4 ans (2022-2023)		2020-2021	2022-2023	2024-2025
			X	X	



Axe 1 : Des productions et des consommations énergétiques et alimentaires relocalisées					
Objectif 1.3 : Développer un mix d'énergies renouvelables					
Intitulé de l'action proposée	1.3.3 Mettre en place et animer un cadastre solaire avec un accompagnement pour développer le photovoltaïque en toiture				
Priorité de l'action	1	Action engagée ou nouvelle	Déjà engagée		
Objectifs / enjeux	Favoriser le développement de projets PV et solaire thermique tous publics.				
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>Convention de partenariat signée entre la CCBV et le SIEMML en 2019 pour le déploiement du cadastre solaire sur le territoire Baugeois-Vallée (créé par la société In Sun We Trust). Le SIEMML, en partenariat avec les territoires du Maine-et-Loire, a souhaité mettre à disposition de l'ensemble des acteurs locaux, un outil ergonomique leur permettant d'obtenir des informations techniques et économiques sur leur projet mais également de bénéficier d'un suivi et d'une mise en relation avec des artisans qualifiés.</p> <p>Le cadastre solaire mis à disposition du territoire se compose des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une plateforme web à destination de tous les acteurs du territoire (particuliers, entreprises...) - Un accès « expert » à destination des partenaires, permettant le suivi de l'évolution du photovoltaïque. <p>Un kit de communication, proposée par le SIEMML, sera déployé sur le territoire par la CCBV, afin d'informer les habitants de l'existence de cet outil et de l'intérêt de développer les énergies renouvelables. Une stratégie de communication sera ainsi définie et mise en oeuvre, passant a minima par des informations à travers le site internet et le magazine communautaire.</p> <p>Pour les bâtiments publics, le SIEMML proposera prochainement une méthode pour prioriser l'installation de panneaux PV.</p> <p>Une réflexion est également en cours au SIEMML pour proposer une animation territoriale en complément de l'outil numérique.</p>				
Éléments à prendre en compte dans la mise en œuvre	<p>Prise en compte des enjeux paysagers et patrimoniaux</p> <p>Bien préciser que les installations se feront en priorité sur du foncier dégradé (sols pollués, décharges, ...) inutilisable par l'agriculture</p> <p>Développer le PV sur les bâtiments existants en priorité pour limiter la construction de bâtiments agricoles pour le PV. S'assurer que les usages agricoles sont nécessaires si création de bâtiments.</p> <p>Préciser le devenir des panneaux solaires en tant que déchets (recyclage, collecte avant renvoi aux producteurs (obligation de recyclage pour eux)</p>				
Périmètre	Intercommunal				
Porteur de l'action	SIEMML et CCBV				
Partenaires/ financeurs	Cowatt, Alisée				
Difficultés de mise en œuvre	<p>Communication auprès de la population</p> <p>Disponibilité des installateurs sur le territoire</p> <p>Méfiance du fait des nombreuses "arnaques" ayant existé</p>				
Public cible	Tout public				
Conséquences de l'inaction	Un potentiel solaire et photovoltaïque en toiture peu valorisé.				
Indicateurs et évaluation	Production solaire photovoltaïque sur le territoire				
Moyens financiers	€	Coût modéré pour la mise en place cadastre solaire pour la CCBV Coût d'animation (si prestataire)			
Moyens humains	☺	CCBV (0,1 ETP) : Temps de coordination (relais auprès des communes et partenaires) et d'animation pour faire connaître l'outil			
Planning	Mise en place du cadastre : 4 juin 2019. Animation et communication à partir de l'automne 2019.		2020-2021	2022-2023	2024-2025
			X	X	



Axe 1 : Des productions et des consommations énergétiques et alimentaires relocalisées				
Objectif 1.3 : Développer un mix d'énergies renouvelables				
Intitulé de l'action proposée	1.3.4 Inciter à réaliser des études de faisabilité pour le développement d'énergies renouvelables pour toute rénovation ou construction de bâtiments			
Priorité de l'action	2	Action engagée ou nouvelle	Nouvelle	
Objectifs / enjeux	<ul style="list-style-type: none"> > Aller vers l'autoconsommation, l'autonomie énergétique des bâtiments et du territoire > Inciter à se poser la question, sans pénaliser pour autant si le projet n'est pas viable 			
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>Incitation pour tous les bâtiments, publics et privés (industriel, tertiaire, agricole, habitat collectif...)</p> <ul style="list-style-type: none"> > Favoriser le déploiement des énergies renouvelables d'abord dans les PLU (OAP...) > Fournir une information aux pétitionnaires au moment de la demande de renseignements ou de certificat d'urbanisme, le cas échéant. Lien avec la sensibilisation, à renforcer (axe 0) > Négocier un partenariat avec le SIEML et la CCI pour faire des groupements d'achat pour les études de faisabilité et pour l'acquisition/installation. > Fournir des modèles de cahier des charges pour réaliser ces études. > Cela pourra prendre la forme d'appel à manifestation d'intérêt lancé par les collectivités, puis portage par les privés. <p>Cela inclut notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Étude pour les gros consommateurs (piscine, camping, habitat collectif) pour déployer le solaire thermique > Étude de faisabilité pour créer un réseau de chaleur lors de la construction de nouveaux quartiers ou pôles d'équipements > Différentes énergies renouvelables sont incluses dans ces études : photovoltaïque, solaire thermique, géothermie... 			
Éléments à prendre en compte dans la mise en œuvre	<p>Prise en compte des enjeux paysagers et patrimoniaux</p> <p>Bien préciser que les installations se feront en priorité sur du foncier dégradé (sols pollués, décharges...) inutilisable par l'agriculture</p> <p>Développer le PV sur les bâtiments existants en priorité pour limiter la construction de bâtiments agricoles pour le PV. S'assurer que les usages agricoles sont nécessaires si création de bâtiments. Préciser le devenir des panneaux solaires en tant que déchets (recyclage, collecte avant renvoi aux producteurs (obligation de recyclage pour eux)</p> <p>Rénover l'habitat existant en priorité aux constructions nouvelles</p> <p>Exclure les autres aides financières dans les zones avec réseau de chaleur (i.e. aides poêle bois)</p>			
Périmètre	Intercommunal			
Porteur de l'action	Communes dans les PLU et instructions des demandes d'urbanisme, CCBV pour la sensibilisation.			
Partenaires/ financeurs	<p>SIEML peut porter les études de faisabilité pour les bâtiments publics.</p> <p>Pour les bâtiments privés, le SIEML peut également être un interlocuteur du fait de la signature d'un contrat de développement des ENR thermiques avec l'ADEME (2018-2020)</p> <p>DDT</p>			
Difficultés de mise en œuvre	<p>Contraintes patrimoniales dans certaines zones.</p> <p>Difficulté à informer les porteurs de projet au moment où ils l'élaborent (information/incitation arrivant trop tard, une fois le projet ficelé).</p>			
Public cible	Particuliers (maisons), entreprises et administrations (pour tout autre bâtiment)			
Conséquences de l'inaction	Bâtiments neufs ou rénovés qui auraient pu avoir du PV et qui n'en ont pas parce que les propriétaires ne se sont pas posé la question			
Indicateurs et évaluation	<p>Nombre de communes qui diffusent ces informations/incitations</p> <p>Nombre d'études de faisabilité réalisées</p>			
Moyens financiers	€	<p>Fléchage des subventions dans le cadres des politiques contractuelles + complément de la CCBV ?</p> <p>Coût des études de faisabilité</p> <p>Coût de l'acquisition et de l'installation des EnR</p>		
Moyens humains	웃	À intégrer dans l'organisation des communes		
Planning	Concertation et mise en place du processus : 2020-2021		2020-2021	2022-2023
	Déploiement : 2022-2025		X	X
			X	X



Axe 1 : Des productions et des consommations énergétiques et alimentaires relocalisées					
Objectif 1.3 : Développer un mix d'énergies renouvelables					
Intitulé de l'action proposée	1.3.5 Favoriser l'émergence de collectifs citoyens locaux pour financer des projets d'énergies renouvelables sur le territoire				
Priorité de l'action	1	Action engagée ou nouvelle	Action engagée pour la partie bâtiments économiques Action nouvelle pour la partie collectif citoyen		
Objectifs / enjeux	Croiser le projet de la CCBV avec les politiques d'ALTER/Energie Partagée/Cowatt (SAS Régionale sur le PV Citoyen) Impliquer les habitants dans les projets de production d'EnR Maintenir les retombées économiques des projets EnR sur le territoire				
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>Étudier la faisabilité de projets d'énergies renouvelables sur le territoire, notamment pour du photovoltaïque sur les bâtiments économiques de la CCBV (construction d'ateliers-relais dans les zones d'activités du territoire : intégration de ce critère dans le marché public). Pour les bâtiments publics, lien avec l'action 1.1.1 du conseil en énergie partagé.</p> <p>Rencontre des acteurs : Schéma Départemental SIEM, ALTER, COWATT... Accompagnement d'un collectif de citoyens (PNR/Cowatt), Énergie Citoyenne en Pays de la Loire. Il s'agit d'associer le collectif à toutes les étapes de développement du projet et pas seulement pour la phase financement (création d'un COPIL citoyens-élus-techniciens).</p> <p>Volet citoyen :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Co-construire un programme d'actions concret avec la collectivité pour permettre la mobilisation autour d'un projet territorial d'énergie renouvelable citoyen. [1 à 3 mois] 2. Mettre en œuvre la stratégie de mobilisation (faire découvrir les enjeux de la transition énergétique (ciné-débats, conférences sur le thème de la transition énergétique, visites de projet EnR local) et accompagner la structuration du « noyau dur » [1 à 3 mois] 3. Accompagner le groupe projet à définir son projet [1 à 6 mois] 4. Guider le groupe dans les choix techniques, économiques et juridiques [1 à 6 mois] 5. Outiller les groupes pour lancer la mobilisation financière des citoyens et des partenaires publics [1 à 6 mois] 				
Éléments à prendre en compte dans la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des enjeux paysagers et patrimoniaux - Bien préciser que les installations se feront en priorité sur du foncier dégradé (sols pollués, décharges...) inutilisable par l'agriculture - Développer le PV sur les bâtiments existants en priorité pour limiter la construction de bâtiments agricoles pour le PV. S'assurer que les usages agricoles sont nécessaires si création de bâtiments. - Préciser le devenir des panneaux solaires en tant que déchets (recyclage, collecte avant renvoi aux producteurs (obligation de recyclage pour eux) 				
Périmètre	Dans un premier temps : ZA de la CCBV (Sainte-Catherine, Actival, Pré Barreau) Dans un second temps : intercommunal				
Porteur de l'action	CCBV et ALTER/Cowatt pour l'action sur les ZA PNR LAT pour l'émergence du collectif citoyen				
Partenaires/ financeurs	ALTER, Cowatt, ECPDL				
Difficultés de mise en œuvre	Surcoût sur l'architecture du bâtiment ? Faible implication de l'architecte / de la MOE				
Public cible	Gestionnaire de la zone CCBV, Sensibilisation entreprises, Habitants				
Conséquences de l'inaction	Dépenses pour des énergies fossiles et fissiles qui sortent du territoire Dépendance aux fluctuations des marchés de l'énergie				
Indicateurs et évaluation	Nombre de projets financés/participation locale Nombres d'habitants impliqués dans le(s) projet(s)				
Moyens financiers	€	Déjà provisionnés/EPCI Autres financeurs pour le PV Quel moyen pour accompagnement du groupe de citoyen ?			
Moyens humains	웃 웃	Temps de coordination CCBV Temps d'animation association			
Planning	Bâtiments éco CCBV : marché en cours en 2019, travaux au cours de l'année 2020. Volet citoyen : définition des objectifs et cadre juridique (2020), accompagnement émergence des collectifs à partir de 2021. Durée accompagnement : 6-18 mois selon objectifs		2020-2021	2022-2023	2024-2025
			X	X	X



Axe 1 : Des productions et des consommations énergétiques et alimentaires relocalisées				
Objectif 1.3 : Développer un mix d'énergies renouvelables				
Intitulé de l'action proposée	1.3.6 Exploiter les surfaces disponibles pour l'implantation de centrales au sol ou d'ombrières de parking			
Priorité de l'action	2	Action engagée ou nouvelle	Nouvelle	
Objectifs / enjeux	Saisir les opportunités de développement de la production d'électricité surtout sans coût d'acquisition immobilière			
Détails et étapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> > S'appuyer sur le schéma photovoltaïque du SIEML pour identifier les potentiels et une stratégie locale de centrales solaires sur les terrasses et ombrières de bâtiments publics, les terres polluées ou inutilisables, sur lesquelles le développement sera fait en priorité. > Faire une pré-étude PV sur tous les bâtiments publics lors de chaque rénovation de toiture > Faire un groupement d'achat à l'EPCI ou au département avec le SIEML ou passer un appel à manifestation d'intérêt > Réaliser les études de raccordement avec Enedis 			
Éléments à prendre en compte dans la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des enjeux paysagers et patrimoniaux - Bien préciser que les installations se feront en priorité sur du foncier dégradé (sols pollués, décharges...) inutilisable par l'agriculture - Développer le PV sur les bâtiments existants en priorité pour limiter la construction de bâtiments agricoles pour le PV. S'assurer que les usages agricoles sont nécessaires si création de bâtiments. - Préciser le devenir des panneaux solaires en tant que déchets (recyclage, collecte avant renvoi aux producteurs (obligation de recyclage pour eux) 			
Périmètre	Intercommunal			
Porteur de l'action	Communes et CCBV Grandes surfaces (parkings)			
Partenaires/ financeurs	SIEML, DDT Propriétaires de grande surface, ALTER/Cowatt/ECPDL			
Difficultés de mise en œuvre	Identifier les surfaces les plus opportunes			
Public cible	Investisseurs locaux Grandes surfaces Administrations			
Conséquences de l'inaction				
Indicateurs et évaluation	Nombre de sites ayant installé du PV Puissance PV au sol ou ombrière sur le territoire Production solaire photovoltaïque sur le territoire			
Moyens financiers	€ € €	Coût des pré-études ? Coût du foncier Coût de l'acquisition du matériel et de l'installation		
Moyens humains	๓ ๓	Coordination de la CCBV (0,2 ETP)		
Planning	2023 : recensement des potentiels, étude de leur faisabilité, définition des objectifs et du cadre juridique		2020-2021	2022-2023
	2024-2025 : accompagnement des propriétaires privés et des administrations publiques qui possèdent des grandes surfaces de parkings ou de sols dégradés, pour le lancement d'appel d'offres et la réalisation des travaux			X



Axe 1 : Des productions et des consommations énergétiques et alimentaires relocalisées				
Objectif 1.3 : Développer un mix d'énergies renouvelables				
Intitulé de l'action proposée	1.3.7 Créer des stations pour les véhicules bioGNV			
Priorité de l'action	1	Action engagée ou nouvelle	Déjà engagée	
Objectifs / enjeux	Encourager le développement des véhicules roulant aux énergies renouvelables, limiter les GES et la consommation d'énergies fossiles, valoriser les effluents agricoles tout en soutenant l'agriculture locale			
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>Une première station est projetée à Lasse (Noyant-Villages), ZAC de la Salamandre. Le permis de construire sera déposé dans le courant du mois de juillet 2019 pour une mise en service au plus tard le 1er janvier 2021. Cette station sera spécialisée dans l'accueil des poids lourds, en particulier ceux assurant la collecte des déchets et qui viennent déjà décharger leur contenu à Lasse. Cela ne générera pas de circulation supplémentaire sur ce segment de transport.</p> <p>Une deuxième station pourrait être située à Baugé. Située dans la zone d'activités Sainte-Catherine, à proximité des services techniques de la ville, cette petite station dédiée aux véhicules légers pourrait permettre de développer ce type de véhicules propres sur le territoire. Cela nécessite donc que les flottes de véhicules des collectivités et entreprises parties prenantes soient au fur et à mesure des renouvellements converties à cette énergie (Ville de Baugé-en-Anjou, communauté de communes, entreprises des zones d'activités) : véhicules de service, transports scolaires, collecte des déchets...</p> <p>Enfin, les unités de méthanisation en projet sur Baugé et Noyant contribueront au développement du bioGNV.</p>			
Éléments à prendre en compte dans la mise en œuvre				
Périmètre	Intercommunal			
Porteur de l'action	ALTER Energie, Incub'ethic, SIEML, collectivités			
Partenaires/ financeurs	ADEME, CEE, GRDF et GRT Gaz			
Difficultés de mise en œuvre	Raccordement effectif de la Zone de Lasse au réseau gaz (prévue en 2020) Accompagner les associations d'agriculteurs pour leur unité de méthanisation afin de favoriser le développement de Bio GNV			
Public cible	Entreprises, collectivités, habitants			
Conséquences de l'inaction	Ne pas proposer de solution alternative aux véhicules roulants aux énergies fossiles. Fragiliser le secteur agricole du territoire en ne leur permettant pas de diversifier leur revenu, perte du secteur de l'élevage sur le territoire avec les conséquences que cela entraîne sur les paysages agricoles.			
Indicateurs et évaluation	Nombre de stations ouvertes Nombre de pleins par semaine			
Moyens financiers	€ € €	Coût pour la création des stations et leur raccordement au réseau gaz Coût pour le renouvellement des flottes de véhicules, pour qu'ils puissent rouler au GNV		
Moyens humains	☞	Suivi du projet en interne par la CCBV		
Planning	Juillet 2019 Dépôt PC Station GNV Lasse Octobre 2019 : Adoption du PC Fin 2019-2020 : raccordement au gaz de la ZAC Salamandre 1er janvier 2021 au plus tard : mise en service Pour la station de Baugé : lancement d'une étude fin 2019 avec le SIEML	2020-2021	2022-2023	2024-2025
			X	X



Axe 1 : Des productions et des consommations énergétiques et alimentaires relocalisées					
Objectif 1.4 : Construire durablement et massifier la rénovation énergétique du bâti					
Intitulé de l'action proposée	1.4.1 Former les artisans, sensibiliser les particuliers et les collectivités en organisant des évènements éco-construction et éco-rénovation				
Priorité de l'action	1	Action engagée ou nouvelle	Déjà engagée		
Objectifs / enjeux	Sensibiliser (maison témoin), informer, mettre en réseau, rendre visible la filière, donner de l'attrait pour la rénovation. Mettre en valeur la filière de l'éco-construction et de l'éco-rénovation (avec pour cibles entreprises, EPCI, élus, promoteurs, constructeurs, architectes, artisans...)				
Détails et étapes de mise en œuvre	Définition d'un événement de sensibilisation et d'information sur le secteur de l'éco-construction à organiser à destination des professionnels du territoire. Élaboration et mise en œuvre de cet événement avec la définition d'un programme, des intervenants, des témoignages et des chantiers à visiter. Cet événement est une première étape pour la mise en place d'une plateforme territoriale de rénovation énergétique (action suivante). Mise en place d'une démarche interne à la CCBV visant à améliorer la qualité environnementale des constructions de la CCBV (utilisation d'éco-matériaux, chantier HQE, développement des ENR...). Information auprès des autres collectivités pour qu'elles puissent s'engager dans des démarches similaires.				
Éléments à prendre en compte dans la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer et former les acteurs sur la qualité de l'air intérieur (radon, problématiques chauffages anciens (fioul/bois)) - Privilégier les matériaux biosourcés dans les rénovations, ajouter des prescriptions dans des chartes de bonnes pratiques de rénovation, dans les PLU. - Prendre en compte le patrimoine historique et rénover en cohérence avec cet enjeu pour les chantiers ayant des effets sur l'aspect extérieur des bâtiments - Densification et étalement urbain : préférer la rénovation du bâti existant aux nouvelles constructions 				
Périmètre	Intercommunal				
Porteur de l'action	CCBV				
Partenaires/ financeurs	Associations interprofessionnelles, réseaux consulaires, FFB, PNR, ADEME, coopérative de chanvre, Maisons Paysannes de France, Fondation du patrimoine, Compagnons, Alisée, Echobat...				
Difficultés de mise en œuvre	Moyens humains, coûts.				
Public cible	Professionnels en premier lieu (artisans, maîtres d'oeuvre, compagnons, EPCI, fournisseurs, Fondation du Patrimoine), particuliers et collectivités ensuite (à travers les constructions témoins qui auront été réalisées)				
Conséquences de l'inaction	Passer à côté d'une filière en fort développement et qui est très implanté sur notre territoire Ne pas permettre d'accélérer la rénovation des bâtiments et des habitations Désertification continue des centre-villes, développement de la péri-urbanisation et de l'étalement urbain (lotissement)				
Indicateurs et évaluation	Nombre d'évènements de sensibilisation organisés Nombre de participants Nombre de chantiers exemplaires menés par les collectivités, ainsi que ceux des particuliers				
Moyens financiers	€	Budget évènement prévu au budget 2019			
Moyens humains	☞	Organisation de l'évènement par le service développement économique de la CCBV			
Planning	1er évènement « Business Vallée » le 17 octobre 2019		2020-2021	2022-2023	2024-2025
			X		



Axe 1 : Des productions et des consommations énergétiques et alimentaires relocalisées				
Objectif 1.4 : Construire durablement et massifier la rénovation énergétique du bâti				
Intitulé de l'action proposée	1.4.2 Mettre en place une plateforme territoriale de rénovation énergétique			
Priorité de l'action	2	Action engagée ou nouvelle	Nouvelle	
Objectifs / enjeux	Améliorer la connaissance des possibilités de rénovation et des dispositifs d'aide financière. Massifier la rénovation énergétique des logements.			
Détails et étapes de mise en œuvre	Première étape : Informer des aides et entreprises existantes 1. Recenser ce qui existe dans le domaine, s'appuyer sur les retours d'expérience des PTRE existantes à proximité 2. Diffuser l'information sur les aides financières et les organismes d'aides auprès des habitants (orienter vers les outils existants, comme le site du gouvernement FAIRE.fr, via courrier avec redevances, magazine CCBV, site internet de la CCBV et des communes, réseaux sociaux...) 3. Créer un guide des artisans locaux, recensant les professionnels et partenaires Deuxième étape : plateforme territoriale de rénovation énergétique 4. Permanences locales communes pour l'Espace Info Energie, l'ADIL, l'ANAH... 5. Animation auprès des professionnels du bâtiment du territoire (CAPEB, CMA...), en lien avec les autres acteurs du Département (mutualisation). Vigilance : les artisans sont déjà très sollicités.			
Éléments à prendre en compte dans la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer et former les acteurs sur la qualité de l'air intérieur (radon, problématiques chauffages anciens (fioul/bois)) - Privilégier les matériaux biosourcés dans les rénovations, ajouter des prescriptions dans des chartes de bonnes pratiques de rénovation, dans les PLU. - Prendre en compte le patrimoine historique et rénover en cohérence avec cet enjeu pour les chantiers ayant des effets sur l'aspect extérieur des bâtiments - Densification et étalement urbain : préférer la rénovation du bâti existant aux nouvelles constructions 			
Périmètre	Intercommunal			
Porteur de l'action	CCBV			
Partenaires/ financeurs	SIEM, ANAH, ADIL, EIE, CAPEB, CMA			
Difficultés de mise en œuvre	Obsolescence plus ou moins rapide des informations, nécessité de réécrire les guides. Possible effet doublon avec des dispositifs déjà existants. Difficultés d'amener les ménages vers les permanences.			
Public cible	Ménages propriétaires occupants ou bailleurs. Artisans du bâtiment.			
Conséquences de l'inaction	Manque de repérage des ménages sur les aides existantes. Rénovation énergétique parfois peu adaptée, action au coup par coup.			
Indicateurs et évaluation	Nombre de personnes reçues en permanences Nombre de demandes de financement accompagnées			
Moyens financiers	€ €	Etape 1 : coût de fonctionnement de la CCBV, CAPEB, CMA Etape 2 : moyen à définir avec ADIL et EIE, moyen de la CAPEB et CMA pour animation auprès des artisans		
Moyens humains	웃 웃 웃	1 et 2 : moyen interne de la CCBV en appui de l'EIE. 3 : moyen interne de la CCBV en appui de la CAPEB et CMA 4 et 5 : 1 ETP		
Planning	1 et 2 : 2019 début 2020		2020-2021	2022-2023
	3, 4, 5 : réflexion en 2019/2020 pour mise en œuvre au long du PCAET		X	X
			X	X



Axe 1 : Des productions et des consommations énergétiques et alimentaires relocalisées					
Objectif 1.4 : Construire durablement et massifier la rénovation énergétique du bâti					
Intitulé de l'action proposée	1.4.3 Poursuivre l'action des OPAH avec le levier des Locaux-Moteurs				
Priorité de l'action	1	Action engagée ou nouvelle	Action engagée		
Objectifs / enjeux	<p>Limiter le non recours aux aides à l'amélioration de l'habitat. Sécuriser les ménages qui s'engagent dans les dispositifs OPAH ou PIG. Aider à la rénovation des logements pour limiter la précarité énergétique.</p>				
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>Convention entre l'Etat, l'ANAH, le Conseil départemental de Maine-et-Loire et les communes, les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) poursuivent 4 objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la performance thermique, lutter contre la précarité énergétique - Favoriser le maintien à domicile de personnes en situation de handicap ou âgées - Lutter contre l'habitat indigne - Améliorer l'offre locative <p>Cette opération permet d'accompagner les propriétaires occupants (sous conditions de ressources) et les propriétaires de logements locatifs dans la rénovation de leur logement. Ils peuvent ainsi bénéficier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de visite-conseils et d'un diagnostic technique à domicile pour déterminer les aides et les possibilités de financement du projet - d'une assistance dans le montage et le suivi des dossiers de subvention <p>La poursuite de l'OPAH de la Vallée (secteur sud de la CCBV), avec l'appui de l'association des "Locaux-Moteurs", se traduit par les étapes suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Repérage des adresses 2. Contact avec les ménages 3. Orientation vers les opérateurs OPAH ou PIG (programme d'intérêt général) du Département de Maine-et-Loire 4. Accompagnement après réalisation du diagnostic s'il n'y a pas de suite pour faciliter l'étape de mise en œuvre des travaux (mais pas d'AMO). 				
Éléments à prendre en compte dans la mise en œuvre					
Périmètre	Intercommunal				
Porteur de l'action	CCBV, Département				
Partenaires/ financeurs	Département, CCBV, EDF				
Difficultés de mise en œuvre	Difficulté de repérage des adresses pouvant nécessiter une rénovation énergétique, une fois les listes des opérateurs OPAH et PIG épuisées.				
Public cible	Ménages à faibles ressources, propriétaires occupants de logements anciens, énergivores				
Conséquences de l'inaction	Plus faible rénovation des logements, précarité énergétique.				
Indicateurs et évaluation	<p>Nombre de ménages accompagnés</p> <p>Nombre de logements avec travaux</p> <p>Gain énergétique total des logements rénovés</p>				
Moyens financiers	€ €	40 798 €, dont 8 000 € à la charge de la CCBV			
Moyens humains	웃 웃 웃	Association des locaux-moteurs : 1 coordinateur (35h/mois), 5 locaux moteurs à 14h/mois chacun			
Planning	<p>Association des locaux-moteurs : 1 coordinateur (35h/mois), 5 locaux-moteurs à 14h/mois chacun</p> <p>Septembre à novembre 2019 (actuel). Réflexion à engager avec le Département porteur d'un programme d'intérêt général 2019-2022 pour poursuite de l'action des locaux-moteurs.</p>		2020-2021	2022-2023	2024-2025
			X	X	



Axe 2 : Une économie dynamisée par
la transition socio-écologique



Axe 2 : Une économie dynamisée par la transition socio-écologique					
Objectif 2.1 : Structurer les filières économiques locales (végétal, artisanat...)					
Intitulé de l'action proposée	2.1.1 Réaliser un diagnostic des besoins en production et en transformation (bois d'oeuvre, agroalimentaire, éco-matériaux...)				
Priorité de l'action	1	Action engagée ou nouvelle	Nouvelle		
Objectifs / enjeux	Favoriser la consommation locale, limiter les distances parcourues par les produits locaux avant leur consommation sur le territoire				
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>1. Étude de marché sur les filières nécessitant des opérateurs à l'étape de production et de transformation des matières premières (chanvre, paille, bois, légumes...) pour identifier les "maillons manquants" et les filières prioritaires à soutenir. Prendre en compte les interrelations avec les territoires voisins, réfléchir à un périmètre large.</p> <p>2. Appel à projet pour l'installation d'un "transformateur" (en fonction des filières identifiées comme pertinentes/prioritaires : conserverie, scierie...) avec accompagnement du porteur de projet, mise à disposition du foncier/ateliers-relais, acquisition éventuelle du matériel nécessaire (ou aide à l'achat), mise en réseau des fournisseurs et consommateurs.</p>				
Éléments à prendre en compte dans la mise en œuvre	Eco-matériaux : utilisation d'espèces faiblement consommatrices d'eau et sans intrant.				
Périmètre	Intercommunal, voire départemental/régional				
Porteur de l'action	CCBV, chambres consulaires				
Partenaires/ financeurs	Région, ADEME				
Difficultés de mise en œuvre	Nombreux interlocuteurs				
Public cible	Tissu économique local				
Conséquences de l'inaction					
Indicateurs et évaluation	Réalisation du diagnostic (oui/non) Nombre de filières diagnostiquées Nombre de "transformateur installé"				
Moyens financiers	€ €	Prestation d'un cabinet privé			
Moyens humains	웃 웃	Coordination de l'étude			
Planning	2020-2021 : élaboration du cahier des charges, recherche de financements, lancement du marché		2020-2021	2022-2023	2024-2025
	2022 : réalisation de l'étude		X	X	



Axe 2 : Une économie dynamisée par la transition socio-écologique					
Objectif 2.2 : Développer un tourisme éco-responsable, de qualité et adapté aux nouvelles attentes					
Intitulé de l'action proposée	2.2.1 Élaborer une charte du tourisme éco-responsable, à destination des touristes et des prestataires				
Priorité de l'action	1	Action engagée ou nouvelle	Nouvelle		
Objectifs / enjeux	Mobiliser les acteurs du tourisme dans la transition énergétique et climatique, les inciter aux éco-gestes et aux choix durables				
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>En interne à la CCBV/service tourisme, en faisant éventuellement appel à un stagiaire ou service civique :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Benchmarking auprès d'autres territoires ayant déjà élaboré une charte du tourisme éco-responsable, pour observer le contenu et les formats possibles > Concertation des acteurs du tourisme (+ CODEV-BV) pour sensibiliser et identifier les leviers d'action > Rédaction de la charte et signature par un maximum d'acteurs du tourisme de Baugeois-Vallée > Diffusion de la charte (sous une forme pédagogique et visuelle) aux touristes et visiteurs du territoire, avec quelques animations entre mai et septembre > Évaluation (via le questionnaire annuel de l'office de tourisme) : nombre de signataires (quantitatif), retour des visiteurs (qualitatif), évolution des comportements observés par les prestataires (qualitatif) <p>La charte pourra comporter les éléments suivants : achats éco-responsables (produits d'entretien...), préservation de la ressource en eau (quantité et qualité), réduction et tri des déchets (installation de bacs de tri et rappel des consignes de tri...), préservation de la biodiversité (entretien zéro phyto des espaces verts, espèces faiblement consommatrices en eau et non allergènes...), maîtrise de la consommation d'énergie, qualité de l'air, déplacements faiblement carbonés...</p>				
Éléments à prendre en compte dans la mise en œuvre	Intégrer le transport dans la démarche d'éco-responsabilité : Développer les transports en commun et encourager les modes de déplacement doux Favoriser la multimodalité des transports (Lien avec objectif 3.1.1)				
Périmètre	Intercommunal				
Porteur de l'action	CCBV + Office de tourisme				
Partenaires/ financeurs	Anjou Tourisme, ADEME, autres EPCI				
Difficultés de mise en œuvre	Mobiliser les prestataires touristiques				
Public cible	Prestataires touristiques				
Conséquences de l'inaction	Prestataires non mobilisés sur ces questions = territoire en retard sur le tri des déchets, la maîtrise de l'énergie, les mobilités durables... de ce fait moins attractif pour les touristes.				
Indicateurs et évaluation	Élaboration de la charte (oui/non) Nombre de prestataires touristiques associés et signataires de la charte				
Moyens financiers	€	Impression et diffusion du document			
Moyens humains	☺	Temps collaborateur EPCI			
Planning	2e semestre 2020 - 1er semestre 2021		2020-2021	2022-2023	2024-2025
				X	X



Axe 2 : Une économie dynamisée par la transition socio-écologique				
Objectif 2.3 : Gérer durablement la ressource en bois et valoriser les forêts sur le plan touristique				
Intitulé de l'action proposée	2.3.1 Mettre en place une charte forestière de territoire, avec un volet touristique			
Priorité de l'action	1	Action engagée ou nouvelle	Nouvelle	
Objectifs / enjeux	<p>Valoriser la multifonctionnalité des forêts (rôles économique, social et écologique) Valoriser le territoire (tourisme, implication des locaux dans la gestion de leur patrimoine naturel) Dynamiser la gestion des forêts et espaces naturels Augmenter les capacités de stockage du carbone Développer l'économie forestière locale (emplois non délocalisables) en renforçant la filière forêt-bois</p>			
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>Une Charte forestière de territoire (CFT) est un outil d'aménagement et de développement durable des territoires qui permet de prendre en compte les forêts dans leur contexte économique, écologique, social et culturel. Une charte est un projet collectif prenant en compte chaque partie des services ou productions de la forêt et inscrivant celle-ci comme une composante forte du développement territorial.</p> <p>Enjeux économiques : production et valorisation du bois (bois d'œuvre, bois énergie, artisanat du bois), tourisme comme support aux loisirs de plein air, promotion de l'emploi Enjeux environnementaux : préservation de la biodiversité et de la ressource en eau, préservation de la qualité des sols et des milieux fragiles Enjeux sociaux et culturels : accueil du public, identité du territoire, cadre de vie, diversité des paysages, tourisme, activités sportives, activités cynégétiques</p> <p>La Charte nécessite d'abord une phase d'élaboration (environ 1 an). Au cours de celle-ci un diagnostic du territoire doit être réalisé et permettre l'identification des enjeux forestiers locaux. A partir de ce diagnostic, le plan d'actions pourra être rédigé et contextualisé pour être le plus efficace possible. L'animation de ce plan d'actions s'étale ensuite sur 3 ans et nécessite le recrutement d'un animateur à temps plein.</p> <p>La charte sera élaborée en lien étroit avec la stratégie touristique.</p>			
Éléments à prendre en compte dans la mise en œuvre	Eviter la concurrence bois-énergie / bois d'œuvre. Favoriser le bois d'œuvre (valorisation économique plus importante, création d'emplois, matériaux biosourcés et séquestration carbone). Vigilance si exploitation des haies (enjeu biodiversité)			
Périmètre	Intercommunal			
Porteur de l'action	CCBV			
Partenaires/ financeurs	CRPF, ONF, Région, LEADER			
Difficultés de mise en œuvre	Difficulté à mobiliser les propriétaires privés sans une animation forte de proximité. Absence d'un animateur de Charte. Manque de ressources pour réaliser le diagnostic forestier préalable à l'élaboration du plan d'actions			
Public cible	Propriétaires, gestionnaires et exploitants forestiers. Acteurs de la filière bois locale. Habitants de la Communauté de communes, promeneurs, touristes, tout public Enfants/adolescents dans le cadre du programme « La Forêt s'invite à l'école »			
Conséquences de l'inaction	Pas de développement (ou développement réduit) des activités liées au bois, de l'économie en général et forestière en particulier et/ou du tourisme local dans un contexte où la culture forestière fait défaut. Difficultés d'atteindre les objectifs du PCAET en matière d'augmentation des capacités de stockage du carbone sur le territoire. Perte d'attractivité territoriale			
Indicateurs et évaluation	Mise en place d'un diagnostic de territoire pour élaboration de la Charte. Rédaction du plan d'actions de la Charte Forestière de Territoire. Lancement de la phase d'animation de la CFT			
Moyens financiers	€ €	Aides de la région Pays de la Loire (20%) et du FEADER (80%) pour l'élaboration et l'animation de la Charte. Sinon il y a possibilité de présenter le projet au Ministère de l'Agriculture et solliciter une aide pour l'élaboration de la Charte (30 000 € maximum de la part de l'Etat)		
Moyens humains	우 웃	Un chargé de mission : - en charge de l'élaboration de la Charte : diagnostic de territoire et détermination du plan d'action de la Charte - en charge de la mise en œuvre du plan d'actions et de l'animation de la CFT		
Planning	1 an à prévoir pour l'élaboration de la charte et de son plan d'actions suivi de 3 ans d'animation territoriale.		2020-2021	2022-2023
				X
				X



Axe 2 : Une économie dynamisée par la transition socio-écologique				
Objectif 2.4 : Encourager l'économie circulaire et le « zéro déchet »				
Intitulé de l'action proposée	2.4.1 Encourager la réparation et le réemploi des déchets/matériaux inutilisés, notamment du BTP (ressourcerie, repair café..)			
Priorité de l'action	2	Action engagée ou nouvelle	Déjà engagée	
Objectifs / enjeux	Donner une seconde vie aux objets (transformés ou pas), inciter au troc et au réemploi Réduire les déchets ultimes			
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>Les projets de réhabilitation des déchetteries de Noyant et Baugé, gérées par la CCBV, inclueront une zone dédiée au réemploi des objets pouvant avoir une deuxième vie. Plusieurs acteurs du réemploi et de l'insertion sociale s'intéressent au développement de ces activités sur le territoire. Faire connaître leur action.</p> <p>Une stratégie de communication sera mise en œuvre pour faire connaître ces zones de réemploi auprès des usagers, des professionnels du bâtiment, et ainsi massifier les habitudes de réemploi, réparation, troc...</p> <p>L'action pourra également inclure un relais de communication vers les plateformes de mise en commun d'outils partagés (tondeuse, perceuse...) développées au niveau local.</p>			
Éléments à prendre en compte dans la mise en œuvre	Vigilance avec la traçabilité des déchets et matériaux souillés et déchets dangereux (exemple : amiante...)			
Périmètre	Premier échelon : intercommunal. Relais communal, mutualisation par zones géographiques			
Porteur de l'action	CCBV (compétence déchets), communes (centres sociaux) et associations locales du réemploi			
Partenaires/ financeurs	Partenaires : associations locales (Aspire, Actenso, repair cafés...)			
Difficultés de mise en œuvre	Changement de comportements Mobilisation des partenaires			
Public cible	Tout public, professionnels du BTP			
Conséquences de l'inaction	Des volumes importants de déchets à collecter et à traiter. Des ressources nouvelles à extraire pour produire de nouveaux objets de consommation et de nouveaux matériaux de construction.			
Indicateurs et évaluation	Nombre d'espaces dédiés au réemploi sur le territoire Tonnage des objets détournés des déchetteries			
Moyens financiers	€	Zone de réemploi des déchetteries : financement inclus dans le modèle économique (fonctionnement + partenariats éventuels pour la valorisation) Repair cafés, ressourceries : fonctionnement courant		
Moyens humains	웃웃	Coordination par la CCBV, lien avec les associations locales		
Planning	Réhabilitation des déchetteries : travaux en 2020	2020-2021	2022-2023	2024-2025
	Développement et soutien des activités de réemploi : en continu à partir de 2020		X	



Axe 2 : Une économie dynamisée par la transition socio-écologique				
Objectif 2.4 : Encourager l'économie circulaire et le « zéro déchet »				
Intitulé de l'action proposée	2.4.2 Développer le tri des biodéchets par l'installation de composteurs partagés, notamment dans les cantines municipales			
Priorité de l'action	1	Action engagée ou nouvelle	Déjà engagée	
Objectifs / enjeux	Diminuer la quantité de biodéchets dans les OMR, valoriser localement les biodéchets par un retour au sol, limiter les quantités de déchets transportés			
Détails et étapes de mise en œuvre	1. Approche globale circuits courts/déchets cantines : étude du gisement par site Lien avec l'action "Accompagner les restaurants collectifs du territoire dans les circuits courts alimentaires" 2. Adaptation des cuisines pour le tri (marche en avant des produits alimentaires avec respect des normes d'hygiène), mise en place des bacs de tri, installation du composteur extérieur (voire cabanon de compostage) 3. Mise en place du protocole et motivation/valorisation de l'action du personnel (CCBV et communes) 4. Informer et sensibiliser les usagers (enfants...), communiquer sur l'action 5. Entretien et utilisation du compost par les services espaces verts des communes			
Éléments à prendre en compte dans la mise en œuvre	Également accompagné du message sur le gaspillage alimentaire et la réduction des déchets à la source. Vigilance sur la destination de ces biodéchets pour ne pas augmenter le transport (préférer le compostage localement)			
Périmètre	Communal / Établissement scolaire			
Porteur de l'action	Communes + cantinières/cantinières			
Partenaires/ financeurs	CCBV (accompagnement) ADEME (financement)			
Difficultés de mise en œuvre	Motivation des personnels de cantine Composteurs : Produits carnés et poissons. S'assurer des conditions d'hygiène. Volume du composteur à définir (format individuel insuffisant)			
Public cible	Établissements scolaires en priorité (cantinières et corps enseignant), restauration collective ensuite			
Conséquences de l'inaction	Des volumes importants d'ordures ménagères et assimilées à collecter et traiter. Non-respect des normes par les établissements scolaires, qui doivent respecter des volumes maximum (12 tonnes par an dans les collèges).			
Indicateurs et évaluation	Nombre d'artisans et restaurateurs déposant au composteur Nombre de cantines scolaires engagées et équipées Nombre de levées par an (suivi par service déchet)			
Moyens financiers	€	Coûts = composteurs CCBV 130€ par composteur Aménagement cuisine (peu onéreux) commune		
Moyens humains	☺	Les mêmes que les moyens humains déployés pour les circuits courts + personnels des cantines. Elus communaux		
Planning	Rentrée 2020 ou stagiaire en mars 2020 sur une mise en place de projet pilote. Déploiement 2021		2020-2021	2022-2023
			X	
				2024-2025



Axe 2 : Une économie dynamisée par la transition socio-écologique			
Objectif 2.4 : Encourager l'économie circulaire et le « zéro déchet »			
Intitulé de l'action proposée	2.4.3 Accompagner les entreprises dans une démarche d'écologie industrielle et territoriale		
Priorité de l'action	1	Action engagée ou nouvelle	Poursuite (une démarche d'EIT avait été engagée en 2016)
Objectifs / enjeux	<p>Favoriser les mutualisations et synergies pour réduire les consommations de ressources et développer l'activité économique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer les liens et la confiance entre entreprises • Initier une dynamique collective sur des thèmes communs • Ancrer certaines actions dans des projets territoriaux déjà en cours pour renforcer l'identification de la zone sur ces sujets <p>Acculturer les services et les élus de la CCBV à l'intérêt d'une démarche d'économie circulaire (services Économie, Déchets, Développement territorial, Aménagement)</p> <p>Impulser une dynamique auprès des entreprises pour s'inscrire dans une démarche d'économie circulaire</p> <p>Proposer aux entreprises un accompagnement pour déployer cette démarche autour d'une thématique commune</p> <p>Trouver un sujet commun à travailler</p>		
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>Réunion interne inter-services afin de s'acculturer à la démarche d'économie circulaire, définir le pilote.</p> <p>Faire un diagnostic de l'existant en matière d'économie circulaire sur le territoire en s'appuyant sur le référentiel de l'ADEME. Faire un bilan et tirer les conclusions de la démarche initiée en 2016 sur une partie du territoire.</p> <p>Au regard du diagnostic, prioriser les actions pertinentes à mettre en œuvre sur le territoire (zéro déchet, écologie industrielle et territoriale (EIT), éco-construction...). Identification des partenaires potentiels et réponse aux appels à projets / recherche de financement.</p> <p>Choix d'actions à mettre en place et définissant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le type d'action : accompagnement, sensibilisation, information, témoignages... Actions possibles : <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostics de flux - Visites individuelles en entreprise pour déterminer les possibles synergies et attentes en matière d'action collective (40) - Réunion de restitution aux entreprises, constitution d'un groupe de travail A sur un thème d'intérêt commun et d'un groupe de travail B pour approfondir un thème en résonance avec une problématique d'actualité du territoire - Mise en œuvre des synergies 1 – 1 - Animation des groupes de travail - Accompagnement à la communication sur les initiatives mises en œuvre - Transfert de la méthodologie et des données recueillies à la CCBV • Le calendrier de mise en œuvre • Le périmètre géographique (zones d'activités...) <p>Proposer aux entreprises les actions facilitant la mise en œuvre d'une démarche d'économie circulaire. Exemples : petits dej' Actival, événement écoconstruction, mobilité des salariés des zones d'activités, événement promouvant les démarches en lien avec l'économie circulaire sur le territoire...</p>		
Éléments à prendre en compte dans la mise en œuvre			
Périmètre	<p>En fonction des actions choisies :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A l'échelle du territoire dans sa globalité - A l'échelle d'une filière - A l'échelle d'une zone d'activités : déploiement progressif d'une démarche EIT sur les trois zones d'activité de la CCBV : <ul style="list-style-type: none"> - Une ZA de Beaufort (Actival ou Sainte Catherine) avec un focus sur l'écoconstruction - Une ZA sur Noyant avec un focus sur l'énergie - La ZA de Baugé sur laquelle une démarche d'EIT avait été initiée en 2016 - focus à définir 		
Porteur de l'action	CCBV, coportage avec des partenaires à définir (ADEME, association interprofessionnelle...)		



Partenaires/ financeurs	Chambres consulaires, PNR LAT, ADEME, Club d'entreprises, Associations interprofessionnelles, AMORCE,, Comité 21, DREAL, Région Pays de la Loire			
Difficultés de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des entreprises sur la question de l'économie circulaire - Maintien de la dynamique collective dans le temps - Sursollicitation des entreprises sur différents projets de territoire - Lancer la dynamique 			
Public cible	Entreprises / industries / exploitations agricoles / commerçants / artisans des zones d'activités			
Conséquences de l'inaction	<p>Retard de la CCBV sur des territoires pilotes (DOUE/MAUGES)</p> <p>Ne pas contribuer à la transition écologique pour les entreprises, comme vecteur de développement économique</p> <p>Passer à coté d'implantation d'entreprises qui privilégieront des territoires qui se seront inscrits dans une démarche de transition écologique</p> <p>Passer à coté de filières innovantes et de créations d'emploi</p>			
Indicateurs et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises participant à la démarche - Nombre de synergies 1-1 réalisées - Estimation des tonnes de déchets mieux valorisés - Estimation des t de CO2 évitées - Implication des services internes dans la demarche - Soutien des élus - Nombre d'actions mise en œuvre 			
Moyens financiers	€ €	<ul style="list-style-type: none"> - Prestation des chambres consulaires - Budget communication événements, partenariats sensibilisation/information - Temps collaborateur CCBV - Aide possible de partenaires : PNR, ADEME, Région ? 		
Moyens humains	웃 웃	<ul style="list-style-type: none"> - Temps homme pour le pilote de l'action et des services concernés, à définir en fonction de l'impulsion politique et des actions mise en oeuvre - Temps collaborateur CCBV 		
Planning	Rédaction d'une action pour septembre 2019 pour appel à initiative PNR		2020-2021	2022-2023
	Lancement 1er trimestre 2020 sur une zone d'activité, 2ème trimestre sur une seconde zone, 4ème trimestre sur la 3ème zone		X	X
	Chaque opération se déroule sur deux ans			2024-2025



Axe 3 : Une organisation du territoire
renforçant les connexions et la
proximité



Axe 3 : Une organisation du territoire renforçant les connexions et la proximité					
Objectif 3.1 : Faciliter les déplacements actifs					
Intitulé de l'action proposée	3.1.1 Élaborer un plan vélo à l'échelle intercommunale (tourisme/mobilités)				
Priorité de l'action	1	Action engagée ou nouvelle	Nouvelle		
Objectifs / enjeux	Développer les déplacements à vélo : domicile-travail, loisirs, tourisme... pour remplacer les déplacements en voiture et ainsi limiter les émissions de GES, de polluants atmosphériques et les consommations énergétiques.				
Détails et étapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> > Mettre en place un groupe de suivi, croisant opérateurs des mobilités et du tourisme, ainsi que des élus et des usagers > Faire un état des lieux des infrastructures, des services et des usages liés au vélo sur le territoire et à proximité > Identifier les besoins et les enjeux prioritaires > Définir un plan d'actions pluriannuel pour le développement du vélo, parmi lesquelles pourront apparaître : aménagement des voies vertes, connexions et boucles vélos (avec un schéma directeur de développement pour planifier les chantiers), sécurisation et lisibilité du réseau cyclable, offre de location et flotte de vélos d'entreprises/administrations, ateliers de réparation et "stations-services" vélos, stationnements sécurisés pour les cyclistes, déploiement du forfait mobilité pour les salariés, vélo-école et vélobus... > Phasage et budgétisation du plan d'actions, avant mise en oeuvre (actions 3.1.2 et suivantes) L'élaboration du plan vélo n'empêchera pas, en parallèle et sans attendre qu'il soit terminé, la poursuite des aménagement et des jalonnements des itinéraires déjà identifiés sur le territoire.				
Éléments à prendre en compte dans la mise en œuvre					
Périmètre	Intercommunal				
Porteur de l'action	CCBV (en fonction de la LOM / transfert de la compétence mobilités)				
Partenaires/ financeurs	État (DSIL), Région (et réseau rural), ADEME, LEADER				
Difficultés de mise en œuvre	Transfert de compétence en application de la loi d'orientation des mobilités				
Public cible	Tout public (actifs, touristes, jeunes...)				
Conséquences de l'inaction	Des déplacements qui continueront à se faire massivement en voiture individuelle, renforcement des pollutions et des émissions de GES, une facture énergétique qui ne baisse pas, des ménages qui restent en précarité énergétique...				
Indicateurs et évaluation	Approbation du Plan Vélo. Mobilisation des partenaires.				
Moyens financiers	€ €	25-30 000 € via prestataire ?			
Moyens humains	웃 웃	Prestataire externe ou en régie (6 mois à temps plein au minimum)			
Planning	2020 : Préparation du marché public, concertation avec les partenaires et recherche de financement		2020-2021	2022-2023	2024-2025
	2021-2022 : réalisation de l'étude 2022-2025 : mise en oeuvre		X	X	



Axe 3 : Une organisation du territoire renforçant les connexions et la proximité				
Objectif 3.1 : Faciliter les déplacements actifs				
Intitulé de l'action proposée	3.1.2 Développer les pistes cyclables sécurisées entre les bourgs/villes et au sein des bourgs/villes			
Priorité de l'action	2	Action engagée ou nouvelle	Déjà engagée	
Objectifs / enjeux	Augmenter et sécuriser la pratique du vélo dans et entre les bourgs/villes Développer les déplacements à vélo : domicile-travail, loisirs, tourisme... pour remplacer les déplacements en voiture et ainsi limiter les émissions de GES, de polluants atmosphériques et les consommations énergétiques.			
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>Déclinaison du Plan Vélo / schéma directeur de développement cyclable :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Commencer à l'échelle des communes à identifier et prioriser les itinéraires à enjeux, tout particulièrement au sein des bourgs/villes autour des pôles générateurs de déplacements : gare, administrations, écoles, collèges, bibliothèques, piscines, installations sportives... mais aussi entre les bourgs, pour faire du lien entre les communes. S'appuyer également sur les plans de déplacements d'entreprises/administrations. > Intégrer la question cyclable au moment de réviser les documents de planification urbaine (PLU, SCOT) et au moment des travaux de réfection de voiries. > En application du phasage prévu par le Plan Vélo, réaliser les opérations d'aménagement, de sécurisation et/ou de jalonnement des voies cyclables, en définissant le maître d'ouvrage pour chaque aménagement : communal, intercommunal, départemental ? > Élaborer les cahiers des charges, chercher des financements, lancer les marchés publics de maîtrise d'oeuvre et travaux > Actualiser les cartes recensent les itinéraires vélos, communiquer sur ces itinéraires auprès des habitants et des touristes <p>L'aménagement, la sécurisation et le jalonnement des itinéraires cyclables déjà identifiés peuvent commencer avant que le Plan Vélo soit terminé.</p>			
Éléments à prendre en compte dans la mise en œuvre				
Périmètre	Intercommunal			
Porteur de l'action	Communes et CCBV			
Partenaires/ financeurs	Département, LEADER, Région, État, Anjou Tourisme, ADEME, associations et clubs cyclistes			
Difficultés de mise en œuvre	Coût de création des pistes cyclables Répartition de la maîtrise d'ouvrage entre communes et CCBV			
Public cible	Tout public (actifs, touristes, jeunes...)			
Conséquences de l'inaction				
Indicateurs et évaluation	Longueur totale de voies cyclables sur le territoire (voie verte, piste cyclable, voie partagée) Longueur totale de voies cyclables nouvellement créées Nombre de boucles vélos touristiques créées			
Moyens financiers	€ € €	Coût moyen 1 km de bande cyclable : 80 000 € HT Coût moyen 1 km de piste cyclable : 320 000 € HT Étude de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de la voie verte sur l'ancienne voie ferrée (Cuon-Brion) : environ 20 000 €		
Moyens humains	☞	Coordination entre communes, CCBV et maîtres d'oeuvre		
Planning	Étude pour l'aménagement de la voie ferrée entre Cuon et Brion : 2019-2020		2020-2021	2022-2023
	Mise en oeuvre du plan vélo : à partir de 2022			X
				X



Axe 3 : Une organisation du territoire renforçant les connexions et la proximité				
Objectif 3.1 : Faciliter les déplacements actifs				
Intitulé de l'action proposée	3.1.3 Proposer des services facilitant la pratique du vélo (ateliers de réparation, abris vélos sécurisés...)			
Priorité de l'action	2	Action engagée ou nouvelle	Déjà engagée	
Objectifs / enjeux	Protéger les vélos, recharger les VAE. Faciliter et développer les déplacements à vélo : domicile-travail, loisirs, tourisme... pour remplacer les déplacements en voiture et ainsi limiter les émissions de GES, de polluants atmosphériques et les consommations énergétiques.			
Détails et étapes de mise en œuvre	Mettre en place des abris vélos sécurisés au niveau des pôles générateurs de déplacements et pôles intermodaux, notamment à la gare de la Ménitrie. Après étude des besoins, choisir des équipements adaptés à chaque cas de figure (stationnement de longue ou courte durée), permettant d'éviter les vols : box sécurisé individuel ou collectif, abri pour protéger les vélos des intempéries, style d'attache pour les vélos (arceau, étrier...). Des ombrières photovoltaïques pourraient être installées, permettant de recharger les vélos à assistance électrique. Mettre en place un/des ateliers de réparation de vélos sur le territoire, en lien avec les centres sociaux, les plateformes de mobilité et les associations locales type "Repair Café" et "L'outil en main". Cela peut également faire l'objet de création d'entreprises, à soutenir par le biais du service développement économique de la CCBV.			
Éléments à prendre en compte dans la mise en œuvre				
Périmètre	Communal			
Porteur de l'action	Communes et associations			
Partenaires/ financeurs	Centres sociaux, Repair cafés, ADEME, LEADER			
Difficultés de mise en œuvre	Ouverture des ateliers de réparation le weekend Concurrence pour l'usage des emprises sur l'espace public entre stationnement voiture/stationnement vélo Investissement important pour l'installation d'ombrières photovoltaïques.			
Public cible	Tout public (actifs, touristes, jeunes...)			
Conséquences de l'inaction				
Indicateurs et évaluation	Nombre d'ateliers de réparation Nombre de stationnements vélos sur le territoire Nombre de stationnements vélos sur un pôle multimodal			
Moyens financiers	€	Station de gonflage : 5000 € HT l'unité Consigne à vélo : environ 2500 € HT l'unité Borne de recharge VAE (2 vélos) : 4500 € HT Arceau à vélo : 500 € HT l'unité		
Moyens humains	☺	Services techniques municipaux Animation des associations locales		
Planning			2020-2021	2022-2023
				X
				X



Axe 3 : Une organisation du territoire renforçant les connexions et la proximité				
Objectif 3.1 : Faciliter les déplacements actifs				
Intitulé de l'action proposée	3.1.4 Proposer des vélos et VAE en location (courte et longue durées)			
Priorité de l'action	2	Action engagée ou nouvelle	Nouvelle	
Objectifs / enjeux	Développer les déplacements à vélo : domicile-travail, loisirs, tourisme... pour remplacer les déplacements en voiture et ainsi limiter les émissions de GES, de polluants atmosphériques et les consommations énergétiques.			
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>Pour les trajets domicile-travail, mais aussi pour les usages de loisirs/tourisme. Vérifier qu'il n'y a pas de prestataire privé pour ne pas rentrer en concurrence sur la location de courte durée. S'inspirer de l'exemple du Thouarsais "Tvélos"</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un service dédié ou recherche de partenaires qui s'occuperont de louer les vélos auprès du public. - Achat d'un petit nombre de vélos/VAE par la collectivité, définition des tarifs et des conditions de location (contrat de location...) - Mise à disposition de la flotte de vélos auprès des différents partenaires identifiés sur le territoire (hébergement touristique, site de visite, garage, centre social...) qui assureront l'entretien et le stockage, en contrepartie des recettes des locations - Communication auprès du public et mise en place du service de location - Nouveaux achats de vélo/VAE en fonction du succès du service/retours des utilisateurs 			
Éléments à prendre en compte dans la mise en œuvre	<p>Vocation touristique pour les locaux et les touristes Permettre aux habitants de tester les VAE avant d'en acheter un Faciliter l'accès au vélo</p>			
Périmètre	Intercommunal			
Porteur de l'action	CCBV (en fonction de la LOM / transfert de la compétence mobilités)			
Partenaires/ financeurs	Partenaires locaux : prestataires touristiques, commerçants...			
Difficultés de mise en œuvre	Ouverture des points de location le weekend Stockage des vélos en hiver			
Public cible	Tout public (actifs, touristes, jeunes...)			
Conséquences de l'inaction				
Indicateurs et évaluation	Nombre de points de location Nombre de vélos et VAE mis en location Nombre de locations			
Moyens financiers	€ €	Coûts VAE Néomouv (exemple Thouarsais) : 450€ par vélo / 1500€ par VAE / 600€ par batterie.		
Moyens humains	☞	Coordination et suivi : 0,1 ETP		
Planning			2020-2021	2022-2023
				X
				X



Axe 3 : Une organisation du territoire renforçant les connexions et la proximité				
Objectif 3.2 : Revitaliser les centres-bourgs				
Intitulé de l'action proposée	3.2.1 Soutenir les commerces et services de proximité, dans les bourgs			
Priorité de l'action	2	Action engagée ou nouvelle	Déjà engagée	
Objectifs / enjeux	<p>Encourager la fréquentation des commerces locaux en les rendant attractifs et adaptés aux nouveaux modes de consommation</p> <p>Faire connaître l'offre commerciale de centre-bourg/centre-ville et ses atouts</p> <p>Fédérer et mobiliser les commerçants</p>			
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>Différentes démarches sont possibles à mettre en oeuvre pour soutenir les commerces et services de proximité dans les bourgs :</p> <p>Acquisition et location de locaux commerciaux (et parfois des équipements/licences/fonds de commerce) pour les porteurs de projet commerciaux. Cela implique l'aménagement, l'entretien de ces locaux et l'accompagnement des porteurs de projets. Ces opérations peuvent être pérennes ou plus temporaires, si les gérants rachètent ou s'il s'agit d'un commerce éphémère. Les commerces éphémères peuvent accueillir un ou plusieurs commerçants, qui partagent les charges. Cela peut également prendre la forme de tiers-lieux.</p> <p>Les boutiques "tremplin" sont destinées aux commerces en création, avec une bonne visibilité et un loyer progressif, pour que le démarrage de l'activité soit le plus optimal possible. Un plan de communication leur est également proposé. La collectivité peut également proposer un portage de loyer pour ces activités en démarrage.</p> <p>Des actions territorialisées, dans les centres-villes, peuvent permettre de flécher des aides financières qui bénéficient aux commerçants. Des animations sont proposées aux clientèles de ces commerces. Les outils numériques sont aussi utilisés pour amener les clients à consommer local.</p> <p>Le recrutement d'un manager de centre-ville ou manager de commerce permet d'être présent quotidiennement sur le terrain, auprès des commerçants et des habitants, de les renseigner, d'animer les démarches, de piloter les études...</p> <p>Un soutien financier peut être apporté aux associations de commerçants, qui elles-mêmes proposent des outils de formation, des actions de promotion, des outils de communication (place de marché en ligne...), l'animation du réseau... pour les commerçants locaux.</p> <p>Cette action est en lien direct avec "Mettre en oeuvre des démarches globales de revitalisation, incluant un volet sociologique".</p>			
Éléments à prendre en compte dans la mise en œuvre	<p>Limiter le développement de ZAC en périphérie</p> <p>Enjeu de limitation des déplacements</p>			
Périmètre	Intercommunal			
Porteur de l'action	Communes			
Partenaires/ financeurs	CCI, État, Région, associations de commerçants			
Difficultés de mise en œuvre	<p>Concurrence du e-commerce international</p> <p>Adhésion des consommateurs et des commerçants aux nouveaux enjeux (numérique et local)</p> <p>Intégration de ces enjeux au niveau de l'urbanisme (stationnement, signalisation, enseignes...)</p> <p>Maintien des services publics de proximité qui drainent des flux</p>			
Public cible	Commerçants et habitants (potentiels consommateurs)			
Conséquences de l'inaction				
Indicateurs et évaluation	<p>Nombre de commerces créés ou maintenus</p> <p>Taux de pérennisation des commerces installés</p> <p>Taux de vacance commerciale</p>			
Moyens financiers	€ € €	<p>Achat (le cas échéant), équipement et entretien des locaux commerciaux</p> <p>Opérations de communication, animation du réseau...</p> <p>Financements à rechercher auprès de l'État (FISAC, DSIL, DETR...), de la Région, du LEADER</p>		
Moyens humains	웃 웃	0,5 voire 1 ETP par commune		
Planning			2020-2021	2022-2023
			X	X
			2024-2025	X



Axe 3 : Une organisation du territoire renforçant les connexions et la proximité			
Objectif 3.2 : Revitaliser les centres-bourgs			
Intitulé de l'action proposée	3.2.2 Mettre en oeuvre des démarches globales de revitalisation, avec une approche sociologique		
Priorité de l'action	1	Action engagée ou nouvelle	Déjà engagée
Objectifs / enjeux	<p>Renouveler l'attractivité des centres-bourgs pour limiter les déplacements Maintenir les commerces et services de proximité Préserver et valoriser le cadre bâti, le patrimoine urbain et paysager Rénover et réinvestir les logements vacants, éviter les extensions urbaines Favoriser les déplacements actifs, plutôt que l'usage de la voiture Engager une réflexion sur l'ensemble des polarités du territoire Echanger avec les élus sur les enjeux urbains et sociaux de la revitalisation de leurs centres-bourgs, anticiper certains phénomènes de dévitalisation</p>		
Détails et étapes de mise en oeuvre	<p>Il s'agit de mettre en oeuvre des démarches globales, ciblées sur les polarités existantes (bourgs denses, avec quelques commerces) pour les renforcer, de type "Anjou Coeur de Ville" ou "Anjou Coeur de Village". Ces démarches sont transversales, abordant de nombreux aspects : commerces, habitat, mobilités, espaces publics, nature en ville... La notion de confort d'été, par le biais de la végétalisation des espaces publics, devra ainsi être prise en compte (cf action 4.4.1). La compréhension des modes de vie, des modes de consommation, des besoins et attentes des habitants doit être intégrée aux réflexions pour s'assurer de la pertinence, de la pérennité et de l'appropriation du projet, par le biais de questionnaires, de démarches participatives, d'ateliers de concertation, d'entretiens qualifiés...</p> <p>Cela inclut donc la réhabilitation et la remise sur le marché les logements vacants en centre-ville, avec différentes approches :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les logements qui appartiennent à la commune (ex : à Noyant-Villages ou Beaufort-en-Anjou) : Diagnostic - Travaux de remise en état - Locations 2. Les logements privés - via OPAH RU ou bien via le PIG précarité du Département 3. Logements achetés par les communes et revendus pour un prix symbolique sous condition de rénovation et d'occupation en résidence principale pendant un certain nombre d'années, à définir (logique PSLA, avec dérogation) <p>Pour les polarités principales (Baugé-en-Anjou...), avec l'appui du service ingénierie du département GIE Anjou urbanisme durable : étude d'aménagement du centre bourg, étude pré-opérationnelle OPAH RU, étude commerciale...</p> <p>Pour les pôles secondaires, avec l'appui de l'AURA, de la CCI et du CAUE :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Organisation d'ateliers in situ dans plusieurs communes (3 environ) : Objectif : diagnostic partagé avec les élus et techniciens des communes. Méthode : atelier sur site d'une demi-journée en trois temps : - Echange préalable avec les élus en salle sur leur vision de leur centre-bourg et les problématiques - Marche exploratoire - Atelier collaboratif sur plan / échanges 2. Organisation d'un atelier commun avec les 3 communes sur les pistes et leviers d'actions - Synthèse croisée de l'état des lieux des communes avec une entrée thématique - Synthèse / enjeux / pistes d'actions phasées par commune - Consolidation de la restitution par des éléments de benchmark apportés par thématique 3. Organisation d'un échange avec chaque commune suite à la restitution collective : Objectif : Expliquer les différentes propositions, éclairer sur les accompagnements possibles et les aider à prioriser <p>Pour les autres communes déléguées, la "revitalisation" consistera plutôt dans le réaménagement et la sécurisation de l'espace public : Études d'aménagement du CAUE, pour rénover et mettre en accessibilité la voirie et les espaces publics, favoriser les mobilités actives.</p>		
Éléments à prendre en compte dans la mise en oeuvre			
Périmètre	Communal		
Porteur de l'action	Communes		



Partenaires/ financeurs	AURA, Département, CAUE, DDT, Région, État (DSIL), Europe (Leader) Logements vacants : Prêts sociaux État, CEE, ANAH, CCBV, communes			
Difficultés de mise en œuvre	Ne pas oublier de concerter la population Démarche de long terme, risque d'essoufflement ou difficulté de suivi en cas de turn-over des équipes en charge			
Public cible	Élus, tout public			
Conséquences de l'inaction	Mise en place d'actions au cas par cas, sans approche transversale de long terme, donc peu efficaces			
Indicateurs et évaluation	Nombre de communes engagées Nombre et type d'actions de concertation de la population et des acteurs locaux Nombre de logements sortis de la vacance			
Moyens financiers	€ € €	Étude : environ 50 000 € Travaux et acquisitions : en fonction des projets		
Moyens humains	웃 웃 웃	Coordination et pilotage des études : 0,5 ETP par commune		
Planning	2 ans d'études puis mise en œuvre	2020-2021	2022-2023	2024-2025
		X	X	X



Axe 3 : Une organisation du territoire renforçant les connexions et la proximité					
Objectif 3.3 : Contribuer au développement des transports en commun					
Intitulé de l'action proposée	3.3.1 Valoriser l'offre existante de transport en commun, de transport solidaire et mobilités partagées				
Priorité de l'action	1	Action engagée ou nouvelle	Nouvelle		
Objectifs / enjeux	Réduction des déplacements en voiture individuelle : réduction de la facture et des consommations énergétiques, émissions de GES et polluants atmosphériques Création de lien social, désenclavement des publics isolés				
Détails et étapes de mise en œuvre	Mettre en place une campagne d'information sur l'offre existante de transport en commun, transport solidaire et mobilités partagées : - Communiquer par des affiches (arrêts de bus), outils de communication de la CCBV, réseaux sociaux par des messages positifs (exemples : http://www.epomm.eu/newsletter/electronic/0912_EPOMM_enews_FR.pdf , témoignages d'usagers). Forme de la communication à définir (exemple : journée de la mobilité partagée...) - Mise en place d'avantages permettant aux nouveaux usagers potentiels de tester les solutions de déplacement partagé (exemple : tickets d'essais, abonnements gratuits de courte durée) Favoriser l'intermodalité et la multimodalité, en présentant les connexions possibles et les services disponibles (stationnement vélo sécurisé à proximité de la gare, possibilité ou non de mettre son vélo dans le train ou dans la soute des cars...). S'appuyer sur les élus et sur le Conseil de développement pour faire le relais de ces informations.				
Éléments à prendre en compte dans la mise en œuvre	Développer la multimodalité				
Périmètre	Intercommunal, voire régional / interrégional				
Porteur de l'action	CCBV et communes				
Partenaires/ financeurs	Région, CCAS, SNCF				
Difficultés de mise en œuvre	Information et motivation des citoyens				
Public cible	Actifs travaillant et jeunes étudiant à l'extérieur du territoire + tout public				
Conséquences de l'inaction					
Indicateurs et évaluation	Réalisation et diffusion d'une campagne de communication (oui/non) Fréquentation des transports en commun et transports solidaires (données Région / SNCF / CCAS)				
Moyens financiers	€	Impression et diffusion d'un document synthétique Prise en charge ponctuelle des tickets de bus/train			
Moyens humains	⌚	2 mois à 0,1 ETP pour le recensement + 6 mois à 0,1 ETP pour la communication			
Planning	Recensement de l'offre à l'automne 2019, puis conception et mise en œuvre de la stratégie de communication en 2020		2020-2021	2022-2023	2024-2025
			X		



Axe 3 : Une organisation du territoire renforçant les connexions et la proximité					
Objectif 3.3 : Contribuer au développement des transports en commun					
Intitulé de l'action proposée	3.3.2 Adhérer à une plateforme territoriale pour déployer le covoiturage				
Priorité de l'action	1	Action engagée ou nouvelle	Nouvelle		
Objectifs / enjeux	Réduction des déplacements en voiture individuelle : réduction de la facture et des consommations énergétiques, émissions de GES et polluants atmosphériques				
Détails et étapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> > Prise de contact avec une plateforme territoriale de covoiturage, par exemple la plateforme OuestGo et/ou Movewiz, sans commission à payer par les usagers > Adhésion de la CCBV à la plateforme territoriale (si nécessaire) > Communication autour de ces outils, sur les aires de covoiturage existantes sur le territoire et à proximité, sur les possibilités de multimodalité à l'appui de ces aires de covoiturage, ainsi que sur les "bienfaits" du covoiturage auprès des habitants et salariés du territoire 				
Éléments à prendre en compte dans la mise en œuvre	Préciser : l'utilisation de foncier déjà artificialisé pour les aires de covoiturage				
Périmètre	Intercommunal				
Porteur de l'action	CCBV (en fonction de la LOM / transfert de la compétence mobilités)				
Partenaires/ financeurs	Région, Département				
Difficultés de mise en œuvre	Changement de comportement : ne pas avoir peur de se déplacer avec des inconnus				
Public cible	Tout public				
Conséquences de l'inaction					
Indicateurs et évaluation	Adhésion à la plateforme (oui/non) Nombre de trajets évités pour aller en réunion (via Movewiz)				
Moyens financiers	€	Coût de l'adhésion à la plateforme Campagne de communication			
Moyens humains	☞	Animation autour du covoiturage : 0,2 ETP			
Planning	Adhésion en 2020 puis communication/animations		2020-2021	2022-2023	2024-2025
			X	X	



Axe 3 : Une organisation du territoire renforçant les connexions et la proximité					
Objectif 3.3 : Contribuer au développement des transports en commun					
Intitulé de l'action proposée	3.3.3 Étudier l'opportunité de la mise en place d'une navette Baugeois-Vallée/La Ménitré (gare)				
Priorité de l'action	2	Action engagée ou nouvelle	Nouvelle		
Objectifs / enjeux	Réduire les déplacements sur l'axe Beaufort-en-Vallée - Angers (D347) et par conséquent les émissions des GES, de polluants atmosphériques, les consommations et la facture énergétique des déplacements domicile-travail, principalement. Développer l'intermodalité.				
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>Identification d'un besoin de rabattement vers la gare de la Ménitré, depuis les autres communes de la Vallée, mais également au-delà du côté de Baugé-en-Anjou, voire Noyant-Villages. Une navette de ce type aurait déjà existé il y a plusieurs années.</p> <ul style="list-style-type: none"> > Prise de contact avec la Région Pays de la Loire et le réseau SNCF TER Pays de la Loire pour connaître leur offre de services > État des lieux des usages et services actuels pour se rendre à la gare de la Ménitré > Réaliser une étude d'opportunité pour la mise en place d'une navette depuis et vers la gare de la Ménitré : itinéraire, fréquence/horaires (adaptés à ceux des trains), type de véhicule, type d'énergie (si possible renouvelable), modèle économique et forme juridique > En fonction des évolutions et transferts de la compétence mobilité, identification d'un porteur pour gérer ce service (en régie ou via un prestataire privé) > Étudier la possibilité de renforcer le covoiturage et l'autopartage, en interconnexion avec les abonnements de train 				
Éléments à prendre en compte dans la mise en œuvre	Mettre en place une navette électrique				
Périmètre	Intercommunal				
Porteur de l'action	Région				
Partenaires/ financeurs	CCBV, communes				
Difficultés de mise en œuvre	Financement Changer les habitudes, quitter le confort de la voiture individuelle				
Public cible	Actifs travaillant et jeunes étudiant à l'extérieur du territoire + tout public				
Conséquences de l'inaction					
Indicateurs et évaluation	Réalisation de l'étude (oui/non) Mise en place d'une navette (oui/non) Fréquentation de la navette, le cas échéant				
Moyens financiers	€	Coût de l'étude (entre 5000 et 10 000 €) Modèle économique à définir pour le fonctionnement de la navette			
Moyens humains	웃 웃	Concertation avec les partenaires et les usagers, coordination de l'étude			
Planning	Échanges préalables avec la Région dès 2020, en attendant le choix de la répartition de la compétence mobilités sur le territoire (2020 ou 2021)		2020-2021	2022-2023	2024-2025
				X	X



Axe 3 : Une organisation du territoire renforçant les connexions et la proximité					
Objectif 3.4 : Limiter les déplacements professionnels					
Intitulé de l'action proposée	3.4.1 Développer des plans de déplacement d'entreprise et de collectivités				
Priorité de l'action	1	Action engagée ou nouvelle	Déjà engagée		
Objectifs / enjeux	Optimiser les déplacements professionnels Réduire les émissions de GES, de polluants atmosphériques et les consommations énergétiques Améliorer l'efficacité au travail et le bien-être des salariés Réduire le risque d'accidents de la route				
Détails et étapes de mise en œuvre	Un Plan de Déplacement d'Entreprise (PDE) est un outil au service de tout employeur souhaitant favoriser les déplacements durables des personnes et des biens liés à son activité. Encourager les entreprises, mais également les administrations à initier ce genre de démarche (Baugé-en-Anjou est en cours) Trois axes : > Réduire les besoins de déplacements (travail à domicile ou dans des espaces de coworking, visioconférence, services aux salariés sur site pendant la journée...) > Optimiser les déplacements (covoiturage, conseil sur les solutions de mobilité, horaires flexibles en fonction des possibilités de transports...) > Favoriser les modes alternatifs à la voiture individuelle (remboursement des abonnements de transports en commun, stationnement vélo sécurisé, mise à disposition d'une flotte de véhicules en autopartage pour les déplacements professionnels...) Mise en oeuvre : 1. Recenser les entreprises et administrations déjà engagées dans ce type de démarche ; les valoriser 2. Informer et inciter les employeurs à mettre en place un PDE (état des lieux + plan d'actions + suivi/animation), avec éventuellement la mutualisation d'un prestataire externe 3. Faire du lien entre entreprises d'une même zone géographique L'élaboration des plans de déplacements permettront de faire remonter les besoins pour imaginer des compléments ou des renforcements qui seraient portés par les collectivités, à la fois au niveau de l'offre de transport, de l'offre de services ou des aménagements urbains : crèche collective, restaurant inter-entreprises, déploiement de la fibre, équipement pour la visioconférence...				
Éléments à prendre en compte dans la mise en œuvre	Faire le lien avec les entreprises soumises au PDE réglementaires et celles n'y étant pas soumises (effectif)				
Périmètre	Intercommunal (par bassin d'emplois)				
Porteur de l'action	CCBV (en fonction de la LOM / transfert de la compétence mobilités)				
Partenaires/ financeurs	CCI, club d'entreprises, administrations locales				
Difficultés de mise en œuvre	Changer les habitudes des salariés Faire accepter aux employeurs d'adapter leurs modes de fonctionnement (mise à disposition d'une flotte de véhicules partagés, variabilité des horaires, installation d'un système de visioconférence...)				
Public cible	Entreprises et administrations du territoire				
Conséquences de l'inaction	Des salariés qui prennent seuls leur voiture pour chaque déplacement, tous les jours de la semaine				
Indicateurs et évaluation	Nombre d'entreprises sensibilisées Nombre de plans de déplacements élaborés				
Moyens financiers	€	Élaboration en interne (par le service RH, par exemple) ou externalisation avec un prestataire. Financement possible de l'ADEME			
Moyens humains	웃 웃	Information auprès des employeurs, incitation voire accompagnement à réaliser un PDE : 0,2 ETP			
Planning	Échanges préalables avec les entreprises dès 2019-2020, en attendant le choix de la répartition de la compétence mobilités sur le territoire (2020 ou 2021)		2020-2021	2022-2023	2024-2025
				X	X



Axe 3 : Une organisation du territoire renforçant les connexions et la proximité				
Objectif 3.4 : Limiter les déplacements professionnels				
Intitulé de l'action proposée	3.4.2 Étudier la possibilité de créer des tiers-lieux, pouvant accueillir des espaces de travail partagé			
Priorité de l'action	2	Action engagée ou nouvelle	Nouvelle	
Objectifs / enjeux	<p>Préparer l'émergence de tiers-lieux (dont des espaces de coworking) par une connaissance des acteurs et des besoins</p> <p>Identifier et valoriser les dynamiques locales</p> <p>Encourager les habitants à rester sur le territoire, à utiliser les commerces et services de proximité, à limiter les déplacements</p>			
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>Ni tout à fait maison, ni tout à fait bureau, les tiers-lieux sont des espaces physiques partagés, aux vocations variées : (télé)travailler, accéder à des services, transmettre des connaissances, diffuser des créations culturelles... Il s'agit de nouveaux lieux où se concentrent le lien social et les projets collectifs, qui ont chacun leur spécificité et leur mode de fonctionnement. Ils s'appuient fortement sur les usages du numérique.</p> <p>1. Identifier les dynamiques, les besoins et les espaces (public/privé, multi-activités...)</p> <p>> Cartographie des lieux (potentiel immobilier existant : bâtiment partiellement occupé voire vacant...)</p> <p>> Identification des acteurs/de leurs besoins (étude de marché : télétravailleurs, travailleurs nomades, travailleurs indépendants...)</p> <p>2. Etudier la faisabilité économique, la cohérence territoriale et la complémentarité avec l'offre privée</p> <p>3. Définir la gouvernance du lieu</p> <p>4. Aménager le lieu et le faire fonctionner (contrat/convention avec les occupants)</p> <p>Espaces potentiels pré-identifiés : hôtel-dieu de Baugé, atelier-relais communautaires, centre social de Beaufort...</p> <p>S'appuyer sur des réseaux type "Coup de pouce 49" qui mènent des réflexions sur le foncier pour l'accueil d'entreprises en milieu rural.</p> <p>Compter les bénéfices pour le territoire dans le calcul économique (économie présenteielle : je vais chez le boulanger à Baugé car j'y travaille, je mets mon enfant à l'école...)</p>			
Éléments à prendre en compte dans la mise en œuvre	Préciser que les lieux seront créés dans du bâti existant, limitant la consommation d'espaces, l'artificialisation et favorisant la densification.			
Périmètre	Communal / Intercommunal			
Porteur de l'action	Communes et CCBV			
Partenaires/ financeurs	<p>Partenaires : CODEV-BV, club d'entreprises, associations, Coup de pouce 49...</p> <p>Ressources :</p> <p>Outil "The Village" Xavier de Mazenod, LBMG Worklabs</p> <p>Financements :</p> <p>FEDER (investissement)</p> <p>AMI Innovation Sociale ADEME/PNR</p>			
Difficultés de mise en œuvre	<p>Coût à l'investissement</p> <p>Changement des habitudes de travail</p>			
Public cible	Actifs travaillant à moyenne/longue distance, travailleurs indépendants, travailleurs nomades			
Conséquences de l'inaction	Les gens travaillent ailleurs et finissent par quitter le territoire. Développement de la précarité énergétique transport. Perte de qualité de vie avec le temps passé dans les transports. Moins de temps pour le bénévolat et le développement local.			
Indicateurs et évaluation	<p>Réalisation de l'état des lieux (oui/non)</p> <p>Création d'un tiers-lieu (oui/non)</p> <p>Fréquentation du tiers-lieu, le cas échéant</p>			
Moyens financiers	€ €	Modèle économique à définir en fonction des usages (équilibre entre acquisition + aménagements + coûts de fonctionnement // recettes)		
Moyens humains	웃 웃	Réalisation de l'état des lieux + montage d'un projet + lancement = 0,3 ETP sur 2-3 ans		
Planning	Réalisation de l'état des lieux (2022) + montage d'un projet (2023) + lancement (2024)		2020-2021	2022-2023
				X
				X



Axe 3 : Une organisation du territoire renforçant les connexions et la proximité					
Objectif 3.5 : Proposer une offre de logements adaptés aux parcours résidentiels, incluant l'habitat alternatif					
Intitulé de l'action proposée	3.5.1 Élaborer un Plan Local de l'Habitat intégrant les enjeux des centres-bourgs et de la précarité énergétique				
Priorité de l'action	1	Action engagée ou nouvelle	Nouvelle		
Objectifs / enjeux	<p>Elaborer un plan de l'habitat global à l'échelle de la communauté de communes. Offrir aux habitants du territoire un logement tout au long de leur vie. Répondre aux besoins en logements spécifiques : jeunes, personnes dépendantes, actifs en mobilité professionnelle... Répertorier et lutter contre la vacance de logements, notamment dans les centre-bourgs. Réduire la consommation énergétique des logements</p>				
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>Lancer l'élaboration d'un plan local de l'habitat, en lien avec le schéma de cohérence territorial réalisé en parallèle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un diagnostic : caractériser l'offre et la demande de logement et d'hébergement, le fonctionnement du marché immobilier et foncier local • Définition d'orientations, déclinées par secteur géographique, à partir de scénarios contrastés précisant leur niveau de faisabilité • Elaboration d'un programme d'action, précisant les moyens à mettre en oeuvre <p>L'objectif du PLH est de co-construire, avec les communes, une politique d'habitat répondant aux besoins du territoire et de ses habitants, en s'appuyant sur les réflexions engagées à l'échelle des communes. Ce PLH permettra notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préciser les objectifs de réhabilitation du parc public social existant ; - Evaluer les opérations de renouvellement urbain envisagée ou à programmer ; - Identifier les actions innovantes à mettre en place pour répondre aux enjeux, notamment pour résorber la vacance structurelle et le lien logement et emploi ; - Proposer des prescriptions concrètes et opérationnelles de réduction de la demande en énergie 				
Éléments à prendre en compte dans la mise en œuvre	Densification de l'habitat existant pour limiter l'étalement urbain				
Périmètre	Intercommunal				
Porteur de l'action	CCBV				
Partenaires/ financeurs	Région (via FRES ou CTR2020), Département, Etat, communes, acteurs locaux (Habitat Jeunes, association Habit'âge...)				
Difficultés de mise en œuvre	Veiller au respect de la répartition des compétences entre communes et CCBV				
Public cible	Communes et partenaires ayant la compétence logement				
Conséquences de l'inaction	Manque de cohérence au niveau intercommunal et inadaptation du parc de logement pour certains publics spécifiques				
Indicateurs et évaluation	Réalisation du plan (oui/non) Intégration d'objectifs et d'actions sur la précarité énergétique (oui/non) Intégration d'objectifs et d'actions sur la vacance en centre-bourg (oui/non)				
Moyens financiers	€ €	Coût de l'étude : entre 50 000 € et 65 000 € HT			
Moyens humains	웃 웃	Pilotage de l'étude (service habitat CCBV) + relais dans les communes			
Planning	Lancement en septembre 2019, approbation en 2021.		2020-2021	2022-2023	2024-2025
			X		



**Axe 4 : Un territoire résilient où il fait
bon vivre face aux transitions
sociétales et climatiques**



Axe 4 : Un territoire résilient où il fait bon vivre face aux transitions sociétales et climatiques				
Objectif 4.1 : Améliorer la gestion de la ressource en eau, en quantité et en qualité				
Intitulé de l'action proposée	4.1.1 Accompagner les agriculteurs vers l'agro-écologie et la conversion à l'agriculture biologique			
Priorité de l'action	1	Action engagée ou nouvelle	Engagée pour les collectifs, à développer pour les individuels	
Objectifs / enjeux	Réduire la consommation de produits phytosanitaires et d'intrants en agriculture. Développer les cultures de légumineuses. Encourager la conversion en AB. Développer la biodiversité. Réduire le coût de traitement des stations d'épuration			
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>Accompagner les collectifs d'agriculteurs dans leurs évolutions de pratiques et vulgariser leurs résultats : « Innov'agro du Noyantais » = 15 agriculteurs depuis 4 ans font évoluer leurs pratiques (sans labour, couverts végétaux...). En 2019, ils passent en groupe 30000 pour aller plus loin et mettre en place des systèmes et des techniques économes en produits phytopharmaceutiques (2 d'entre eux sont déjà en AB).</p> <p>Le groupe Techniques Culturelles Simplifiées de la Vallée = 15 agriculteurs (dont 7 de la CCBV) travaille sur l'évolution de leurs pratiques, leurs rotations, les couverts végétaux pour réduire les intrants.</p> <p>Pré GIEE « Valorisation des légumineuses au service des rotations en grandes cultures et de l'autonomie protéique en élevage » : une trentaine d'exploitations de Baugeois-Vallée s'intéressent au développement des légumineuses économes en eau, en engrais et en pesticides, intéressantes dans les rotations et favorables au stockage carbone. Un projet de séchage/déshydratation est en émergence.</p> <p>Modalités de mise en œuvre : réunions « programme », Visites, expérimentations, bouts de champs, formations, échanges de pratiques</p> <p>Accompagnement individuel : Conseil à la conversion en AB : Analyse de l'exploitation et construction du plan d'actions pour aller vers la conversion, avec des conseils technico-économiques d'experts</p> <p>Diagnostic agro-écologique : Identifier le potentiel biologique de l'exploitation (points forts et faiblesses) + prescriptions d'aménagements écologiques + cartographie de l'état initial et des prescriptions. Une demi-journée de terrain partagée avec l'agriculteur + une note de synthèse individuelle + un temps de restitution de vive voix.</p>			
Éléments à prendre en compte dans la mise en œuvre	Sensibiliser également les collectivités et particuliers sur l'usage des produits phytosanitaires et pesticides, etc. Préciser les moyens de contrôle (produits phytosanitaires) Filière bois : s'assurer de la disponibilité locale et de la durabilité de la ressource Eviter la concurrence pour la filière bois d'œuvre et les matériaux biosourcés Assurer une exploitation durable (TVB, biodiversité, taille en période de nidification) Vigilance sur la qualité de l'air/santé, privilégier les EnR ne nécessitant pas de combustion			
Périmètre	Intercommunal et local			
Porteur de l'action	Chambre d'agriculture Pays de la Loire (CAPDL). GABB et CAPDL pour le conseil à la conversion AB			
Partenaires/ financeurs	Etat, Région, CD49, Intercommunalité, CD 49, Programme SAGE Authion, ADEME Agence de l'eau, Fonds de formation des agriculteurs « Vivéa »			
Difficultés de mise en œuvre	Faire adhérer certains agriculteurs à ces dispositifs d'évolution de pratiques			
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> Agriculteurs Groupements agricoles / filières 			
Conséquences de l'inaction				
Indicateurs et évaluation	Nombre d'agriculteurs qui adhèrent aux démarches collectives Nombre de conversion AB Nombre de diagnostics / relevés biologiques réalisés.			
Moyens financiers	€ €	<ul style="list-style-type: none"> Diagnostic agro-écologique : 1256 € HT (2 jours à 628 €/j HT). Nombre de diagnostics ? Relevés biologiques : 880 € TTC (1,6 j à 550 € TTC). Autant de relevés que de diagnostics ? Bout de champ : 2200 € HT Financement : Collectivités, Fonds de formation, Pass Bio		
Moyens humains	웃 웃	Coordination		
Planning	Mise en place dès 2020.	2020-2021	2022-2023	2024-2025
		X	X	X



Axe 4 : Un territoire résilient où il fait bon vivre face aux transitions sociétales et climatiques				
Objectif 4.1 : Améliorer la gestion de la ressource en eau, en quantité et en qualité				
Intitulé de l'action proposée	4.1.2 Inciter à la récupération d'eau dans les nouvelles constructions			
Priorité de l'action	2	Action engagée ou nouvelle	Nouvelle	
Objectifs / enjeux	Réduire la consommation d'eau potable pour l'arrosage des jardins, notamment. Préserver la ressource en eau.			
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>Pour éviter la consommation d'eau potable pour les usages qui ne le nécessitent pas (arrosage principalement), cette action vise à inciter les particuliers et les entreprises à installer des récupérateurs d'eau pluvial. Cela concerne les nouvelles constructions (prévoir la place occupée par le récupérateur, le sens d'écoulement des gouttières...), mais aussi les propriétaires de constructions existantes qui peuvent tout à fait s'équiper a posteriori.</p> <p>Sur le même principe que l'incitation à réaliser des études de faisabilité pour installer des énergies renouvelables, on pourra s'appuyer sur les mairies et leurs services "urbanisme" pour intégrer cet aspect dans la rédaction dans plans locaux d'urbanisme et pour informer les pétitionnaires au moment de la demande de certificat d'urbanisme, voire au moment de l'instruction des autorisation d'urbanisme.</p> <p>Lien avec l'axe 0 sur la sensibilisation.</p> <p>Au-delà de l'information, des achats groupés de récupérateurs d'eau pourraient être mis en place et communiqués auprès des particuliers et des entreprises, pour bénéficier de tarifs réduits. Une réflexion pourrait également être menée pour créer une aide financière à l'achat d'un récupérateur d'eau (comme pour les composteurs), à proposer par les collectivités.</p>			
Éléments à prendre en compte dans la mise en œuvre	Également agir sur la collecte dans les réseaux : favoriser l'infiltration et plus les réseaux dans les nouvelles constructions			
Périmètre	Communal			
Porteur de l'action	Communes			
Partenaires/ financeurs	DDT, CAUE, CCBV			
Difficultés de mise en œuvre	Manque d'espace dans les petits jardins de ville ou sur les balcons.			
Public cible	Services urbanisme des communes, puis pétitionnaires/habitants.			
Conséquences de l'inaction				
Indicateurs et évaluation	Nombre de communes ayant inscrit cette règle dans leur PLU. Nombre de communes diffusant cette incitation. Nombre de pétitionnaires informés. Nombre de récupérateurs d'eau achetés dans le cadre d'un groupement. Budget consacré à une aide à l'achat d'un récupérateur d'eau.			
Moyens financiers	€	Éventuellement : "coup de pouce" financier pour l'achat d'un récupérateur d'eau (comme pour les composteurs)		
Moyens humains	☺	Communication et diffusion de l'information au sein des services "urbanisme"		
Planning	Sensibilisation des services urbanisme en 2019-2020		2020-2021	2022-2023
	Réflexion pour des achats groupés ou une aide financière : à partir de 2022			X
				X



Axe 4 : Un territoire résilient où il fait bon vivre face aux transitions sociétales et climatiques					
Objectif 4.1 : Améliorer la gestion de la ressource en eau, en quantité et en qualité					
Intitulé de l'action proposée	4.1.3 Apporter un conseil collectif et individuel en irrigation via les outils d'aide au pilotage de l'irrigation, pour moins consommer la ressource en eau				
Priorité de l'action	2	Action engagée ou nouvelle	Nouvelle		
Objectifs / enjeux	Préserver la ressource en eau. Adapter les agriculteurs aux changements climatiques.				
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>1. Evaluer le besoin Selon la dimension du territoire à couvrir et les enjeux par micro-bassins, évaluer le besoin de sondes Acquisition, installation et paramétrage d'un réseau de 10 sondes capacitatives par secteur à enjeux</p> <p>2. Sensibiliser les irrigants Organiser des réunions locales d'information pour expliquer la démarche et l'intérêt de préférer des cultures moins consommatrices en eau</p> <p>3. Diagnostiquer les pratiques En collectif, évaluer les pratiques et identifier les marges de progrès</p> <p>4. Accompagner/conseiller Réaliser un bulletin hebdomadaire de conseil collectif en irrigation à l'échelle du secteur dont le contenu prévisionnel serait : <ul style="list-style-type: none"> o Etat hydrique des sols, météorologie, état des cultures (stades et périodes de sensibilité au stress hydrique), o Conseil sur le démarrage de l'irrigation, o Conseil sur la fréquence et les doses d'irrigation, o Conseil sur l'arrêt de l'irrigation, o Focus techniques spécifiques : réglage du matériel, agronomie... o Etat de la ressource en eau (cours d'eau et nappes) et restrictions d'irrigation en vigueur Assurer un conseil individualisé en irrigation tout au long de la campagne à l'appui des résultats du suivi hydrique par les sondes capacitatives, Réaliser de 1 à 2 bouts-de-champs sur le thème du pilotage de l'irrigation, du réglage du matériel, de la structure du sol</p> <p>5. Evaluer les pratiques Evaluer l'évolution de la consommation en eau sur plusieurs campagnes en tenant compte des conditions météorologiques et des assolements</p>				
Éléments à prendre en compte dans la mise en œuvre	Vigilance sur le développement de « bassines ». Préférer le changement de pratiques agricoles moins consommatrices d'eau (maïs, maraîchage...)				
Périmètre	Intercommunal				
Porteur de l'action	CAPDL et autres MO agricoles potentiels (CDDL, Limagrain, Terrena, Fleuron...)				
Partenaires/ financeurs	SAGE, AELB, Région, CCBV				
Difficultés de mise en œuvre	Évolution des pratiques agricoles				
Public cible	Agriculteurs irrigants (céréales, maraîchage)				
Conséquences de l'inaction					
Indicateurs et évaluation	Nombre d'agriculteurs sensibilisés et accompagnés Évolution des volumes d'eau consommés				
Moyens financiers	€	Acquisition des sondes capacitatives			
Moyens humains	웃 웃	Chambre d'agriculture : animation et accompagnement			
Planning	Lancement dès que la Chambre d'agriculture peut proposer une offre structurée		2020-2021	2022-2023	2024-2025
				X	X



Axe 4 : Un territoire résilient où il fait bon vivre face aux transitions sociétales et climatiques				
Objectif 4.1 : Améliorer la gestion de la ressource en eau, en quantité et en qualité				
Intitulé de l'action proposée	4.1.4 Encourager les collectivités et les usagers à être plus économes en eau			
Priorité de l'action	1	Action engagée ou nouvelle	Nouvelle	
Objectifs / enjeux	Préserver la ressource en eau. Viser l'exemplarité des collectivités locales.			
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>Organisation d'une réunion d'information et/ou visite d'exemples à destination des communes (services techniques, service événementiel / vie locale) pour les informer sur les enjeux et les solutions techniques existantes : espaces verts, cimetières, terrains de foot, piscines, centres de loisirs... Installation de récupérateurs d'eau. Mais aussi toilettes sèches lors des événements locaux et festivals. Sensibilisation à destination des usagers également.</p> <p>Transmission de cahiers des charges et fiches techniques intégrant ces enjeux aux collectivités.</p> <p>Suivi des actions menées par les communes pour réduire leur consommation d'eau (observatoire annuel).</p>			
Éléments à prendre en compte dans la mise en œuvre	Proposer également une solution de compostage pour les déchets collectés dans les toilettes sèches			
Périmètre	Communal			
Porteur de l'action	CCBV et communes			
Partenaires/ financeurs	SIEM, CAUE, Agence de l'eau			
Difficultés de mise en œuvre	Changement de comportements et de modes de gestion			
Public cible	Services techniques et événementiel des communes			
Conséquences de l'inaction				
Indicateurs et évaluation	Cartographie des lieux bénéficiant d'une gestion économe en eau Nombre d'événements avec toilettes sèches			
Moyens financiers	€	Adaptation des équipements : acquisition de récupérateurs d'eau, de mousseurs pour les robinets, de toilettes sèches mobiles...		
Moyens humains	웃 웃	Suivi de l'observatoire : renseignement d'un tableau partagé avec toutes les communes. Organisation d'une réunion bilan / visite / partage d'expériences par an.		
Planning	A partir de 2021-2022	2020-2021	2022-2023	2024-2025
		X	X	



Axe 4 : Un territoire résilient où il fait bon vivre face aux transitions sociétales et climatiques					
Objectif 4.1 : Améliorer la gestion de la ressource en eau, en quantité et en qualité					
Intitulé de l'action proposée	4.1.5 Étudier la mise en place d'une tarification incitative pour moins consommer d'eau				
Priorité de l'action	2	Action engagée ou nouvelle	Nouvelle		
Objectifs / enjeux	Préserver la ressource en eau. Éviter les gaspillages.				
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>Les mesures issues des Assises de l'eau, clôturées en 2019, ont intégré le levier tarifaire, pour inciter aux économies d'eau. Il s'agit désormais d'attendre la déclinaison réglementaire ou législative pour étudier ou expérimenter la tarification incitative sur Bugeois-Vallée. Ce levier avait également été identifié au cours de la concertation sur le PCAET.</p> <p>Il s'agit d'étudier la possibilité de mettre en place une tarification incitative pour la distribution d'eau potable, en réalisant d'abord un état des lieux. Au forfait de base, pour un volume variable en fonction du nombre de personnes dans le ménage, pourrait s'ajouter un tarif progressif en fonction de la consommation, en fonction des saisons, des usages de résidence secondaire... La surtaxation estivale pourrait ainsi financer une tarification solidaire pour les ménages les plus démunis. Des expérimentations sont en cours en France. A noter : cela impliquerait une télérelève avec des compteurs d'eau "intelligents" qui permettent un suivi fin de la consommation.</p>				
Éléments à prendre en compte dans la mise en œuvre	Vigilance sur les populations sensibles. Cibler ces actions pour les gros consommateurs d'eau non alimentaire (i.e. présence de piscines...)				
Périmètre	Intercommunal				
Porteur de l'action	CCBV				
Partenaires/ financeurs	Agence de l'eau, SAGE				
Difficultés de mise en œuvre	Acceptation sociale				
Public cible	Habitants et entreprises				
Conséquences de l'inaction					
Indicateurs et évaluation	Réalisation de l'étude (oui/non) Mise en place de la tarification incitative (oui/non) Volume d'eau potable facturé sur le territoire				
Moyens financiers	€	Coût de l'étude : environ 15 000 € - 20 000 €			
Moyens humains	☞	Coordination de l'étude			
Planning	A partir de 2023-2024, une fois l'harmonisation des anciens syndicats d'eau terminée		2020-2021	2022-2023	2024-2025
					X



Axe 4 : Un territoire résilient où il fait bon vivre face aux transitions sociétales et climatiques					
Objectif 4.1 : Améliorer la gestion de la ressource en eau, en quantité et en qualité					
Intitulé de l'action proposée	4.1.6 Développer un système individuel pour éviter de tirer sa chasse d'eau à chaque fois				
Priorité de l'action	2	Action engagée ou nouvelle	Nouvelle		
Objectifs / enjeux	Réduire les consommations d'eau domestique Sensibiliser les familles et faire évoluer les comportements				
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>Informer les ménages sur les leviers possibles pour réduire les consommations d'eau domestique (arrosage, robinet, nettoyage voitures...) et en particulier lors des passages aux toilettes, éviter de tirer la chasse d'eau à chaque fois. Des outils et techniques peuvent être développés par des collectifs d'habitants se saisissant de la question.</p> <p>Organiser un défi / jeu pour les familles du territoire (avec l'accompagnement d'une association / prestataire)</p> <p>1- Identifier des familles volontaires sur chaque commune, évaluer leur consommation actuelle</p> <p>2- Les sensibiliser et les équiper avec le matériel nécessaire le cas échéant (ex : récupérateur d'eau, colorant biodégradable, réducteur de chasse...)</p> <p>3- Suivre et comparer les consommations d'eau : la famille qui aura réalisé le plus d'économie sera récompensée "Famille pilote - 0 gaspillage de flotte".</p> <p>4- Communiquer sur ces réussites.</p>				
Éléments à prendre en compte dans la mise en œuvre					
Périmètre	Intercommunal				
Porteur de l'action	Associations type "Familles rurales" ou Alisée				
Partenaires/ financeurs	CCBV, communes				
Difficultés de mise en œuvre	> Investissement d'environ 70€/famille/an > Gains : sur la facture d'eau (20M3 = 70€) ; sur les coûts de production de l'eau potable ; sur les coûts de dépollution				
Public cible	Familles				
Conséquences de l'inaction					
Indicateurs et évaluation	Nombre de familles engagées dans le défi Volume moyen d'eau potable économisée par famille Volume total d'eau potable économisée				
Moyens financiers	€	Coût de l'animation Acquisition de petit matériel			
Moyens humains	☞	Coordination du prestataire par la CCBV			
Planning	A partir de 2023-2024, une fois l'harmonisation des anciens syndicats d'eau terminée		2020-2021	2022-2023	2024-2025
					X



Axe 4 : Un territoire résilient où il fait bon vivre face aux transitions sociétales et climatiques				
Objectif 4.1 : Améliorer la gestion de la ressource en eau, en quantité et en qualité				
Intitulé de l'action proposée	4.1.7 Mettre en place des alertes sur la consommation d'eau grâce aux compteurs intelligents			
Priorité de l'action	2	Action engagée ou nouvelle	Nouvelle	
Objectifs / enjeux	Réduire la consommation d'eau, détecter les fuites accidentelles. Eviter les coupures d'eau lors du manque de ressource en été.			
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>Les réseaux d'eau intelligents, et notamment les compteurs d'eau, permettent de diagnostiquer les problèmes et d'optimiser la performance des réseaux de distribution d'eau potable. Cela permet ainsi d'identifier tout débit d'eau anormal, traduisant potentiellement une fuite ou anomalie à réparer.</p> <p>Les compteurs d'eau "intelligents" peuvent ainsi mesurer les débits, la pression et la qualité de l'eau, grâce à des capteurs acoustiques ou électromagnétiques. Les données sont collectées (par onde radio, par exemple) et analysées en temps réel, permettant d'être alerté sur les anomalies identifiées. Par ailleurs, ce système fournit aux consommateurs des informations sur leurs usages de l'eau, pouvant les aider à faire évoluer leurs comportements de consommation d'eau. Ces deux aspects permettent de préserver la ressource en eau potable.</p> <p>Différents types de compteurs existent aujourd'hui à Baugeois-Vallée, en fonction des zones du territoire et des opérateurs qui gèrent l'eau potable : avec des relèves manuelles, des radiorelèves ou des télérelèves.</p> <p>Mise en oeuvre de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - améliorer le processus d'alerte avec les équipements actuels en cas de fuite ou débit anormal - étudier la possibilité de généraliser la télérelève, en renouvelant/adaptant les compteurs d'eau et en utilisant des logiciels de gestion adaptés. 			
Éléments à prendre en compte dans la mise en œuvre				
Périmètre	Intercommunal			
Porteur de l'action	CCBV			
Partenaires/ financeurs	Agence de l'eau LB, SAGE			
Difficultés de mise en œuvre	Frein psychologique (par rapport au compteur intelligent)			
Public cible	Habitants et entreprises			
Conséquences de l'inaction				
Indicateurs et évaluation	Nombre de compteurs intelligents installés. Nombre de m3 économisés.			
Moyens financiers	€ €	Coût de chaque compteur et de son installation, coût du système de relève (logiciel...).		
Moyens humains	☞	Coordination CCBV (service eau)		
Planning	A partir de 2023-2024, une fois l'harmonisation des anciens syndicats d'eau terminée		2020-2021	2022-2023
				X



Axe 4 : Un territoire résilient où il fait bon vivre face aux transitions sociétales et climatiques			
Objectif 4.2 : Accompagner l'adaptation du secteur agricole, reconnu comme activité centrale du territoire et outil pour la sequestration du carbone			
Intitulé de l'action proposée	4.2.1 Élaborer des plans bas carbone pour les élevages de viande bovine et de vaches laitières		
Priorité de l'action	1	Action engagée ou nouvelle	Nouvelle
Objectifs / enjeux	<p>Le projet proposé pour les Pays de la Loire s'inscrit clairement dans la continuité de la dynamique nationale des projets Beef Carbon et Carbon Dairy. Elle vise ainsi à déployer une démarche pilote d'accompagnement des élevages pour réduire leur impact environnemental, notamment sur le volet des gaz à effet de serre (GES) et du stockage du carbone. La volonté est d'impulser un effet levier significatif sur la baisse des émissions à l'échelle régionale, en mobilisant un grand nombre d'éleveurs en région.</p> <p>Ce plan d'action a pour but de favoriser l'engagement et l'accompagnement dans une démarche de progrès d'un maximum d'élevages spécialisés en viande bovine et en vaches laitières et ainsi viser l'objectif de diminution de -15% d'émissions des GES d'ici 2025 pour la filière viande bovine et -20% pour la filière laitière.</p>		
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>L'intégration de la démarche Fermes bas carbone par les exploitations agricoles ligériennes pourra se faire sous forme de sensibilisation ou bien via l'engagement dans une démarche de progrès « bas carbone ». Cette proposition s'appuie notamment sur le règlement d'intervention de la Région Pays de la Loire « Nos agriculteurs agissent pour l'environnement : les fermes bas carbone ».</p> <p>a) La Démarche de sensibilisation La démarche de sensibilisation consiste en la réalisation d'un diagnostic CAP'2ER® niveau 1 accompagné par un conseiller agréé par l'IDELE à l'utilisation de l'outil CAP'2ER. C'est un premier niveau de sensibilisation des éleveurs permettant d'évaluer l'empreinte environnementale de son exploitation et d'en évaluer des marges de progrès.</p> <p>b) L'engagement dans une démarche de progrès Cette action vise à mobiliser les éleveurs sur 4 à 5 ans dans le cadre d'un parcours bas carbone avec : un diagnostic (CAP'2ER® niveau 2) en année 1 visant à apporter une évaluation fine de l'empreinte environnementale en vue de construire un plan d'actions, un accompagnement collectif ou individuel, et un second diagnostic en année 4 ou 5.</p> <ul style="list-style-type: none"> Démarche de progrès en PARCOURS COLLECTIF : <p>Etape 1 (à réaliser en 6 mois maximum) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'un 1er diagnostic CAP'2ER® niveau 2 (étape obligatoire), Participation à une formation collective de 14h répondant au cahier des charges Climat agréé par VIVEA (étape obligatoire), Conseil pour la construction d'un plan d'actions personnalisé. La durée de la prestation de conseil devra durer au minimum 3h (étape obligatoire). <p>Etape 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre de la démarche de progrès basée sur le plan d'action personnalisé de l'exploitation, Cette mise en œuvre peut être accompagnée par du conseil technique, du coaching, des formations techniques, une modernisation de l'exploitation : investissements, etc. (actions d'accompagnement facultatives). <p>Etape 3 (entre 4 et 5 ans après la date de réalisation du diagnostic 1) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'un 2nd diagnostic CAP'2ER® niveau 2 (étape obligatoire) pour évaluer les progrès réalisés <ul style="list-style-type: none"> Démarche de progrès en PARCOURS INDIVIDUEL : <p>Etape 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'un 1er diagnostic 1 CAP'2ER® niveau 2 (étape obligatoire), Conseil individuel et coaching : Apprentissage des leviers d'amélioration enjeu climat, construction d'un plan d'actions personnalisé, accompagnement technique sur la mise en place des actions. La durée de la prestation de conseil et/ou coaching devra durer au total minimum 9h sur les 3 ans (étape obligatoire). <p>Etape 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre de la démarche de progrès basée sur le plan d'action personnalisé de l'exploitation, 		



	<p>- Cette mise en œuvre peut être accompagnée par du conseil technique, du coaching, des formations techniques, une modernisation de l'exploitation : investissements, etc. (actions d'accompagnement facultatives).</p> <p>Etape 3 (entre 4 et 5 ans après la date de réalisation du 1er diagnostic) :</p> <p>- Réalisation d'un 2d diagnostic 2 CAP'2ER® niveau 2 (étape obligatoire).</p>
Éléments à prendre en compte dans la mise en œuvre	
Périmètre	<p>Les élevages spécialisés en production de viande bovine et vaches laitières sont la cible identifiée. Le parcours proposé étant similaire, les élevages mixtes y sont aussi intégrés. En Pays de la Loire, d'après la MSA (2017) et les données « S.S.P., Enquête Annuelle Laitière ; Agreste », sur 23 560 exploitations agricoles (hors cotisants de solidarité), on dénombre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3964 exploitations d'élevage bovin viande • 1815 exploitations d'élevage « mixte » bovins (lait/viande) • 7874 exploitations laitières <p>A noter que 354 élevages ont déjà été diagnostiqués dans le cadre du plan Beef Carbon en Pays de la Loire avec 82 élevages engagés en CAP'2ER® niveau 2</p> <p>A noter que dans le cadre du projet Carbon Dairy, 700 élevages laitiers en Pays de La Loire avaient réalisé un CAP2ER.</p>
Porteur de l'action	<p>Quatre co-pilotes sont d'ores et déjà identifiés pour engager de manière durable et coordonner la stratégie bas carbone pour la filière viande bovine et laitière :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'interprofession bétail et viande Interbev Pays de la Loire : L'interprofession est engagée dans la démarche collective nationale « Le PACTE pour un engagement sociétale ». Elle dispose de la capacité à mobiliser les acteurs de la filière pour s'engager dans cette stratégie bas carbone dans la continuité du projet Beef Carbon. Elle pourra peut-être apporter un appui financier ou bien porter l'intérêt de ce projet auprès d'autres opérateurs financiers. • L'interprofession laitière CILOUEST Bretagne et Pays de la Loire hors Vendée • La Région Pays de la Loire : Celle-ci lance en 2019 le Plan Ferme Bas Carbone avec un soutien financier majeur en lien avec l'interprofession laitière et d'autres partenaires financiers (fonds de formation VIVEA). Elle est prête à accueillir d'autres filières dans ce plan et mobiliser des fonds. • La Chambre d'agriculture régionale des Pays de la Loire : Elle a été impliquée dans le projet de recherche Carbon Dairy et Beef Carbon et est contributrice à la démarche Fermes bas carbone de la Région. Elle a actuellement un rôle de coordinateur régional visant à mettre en relation et mobiliser les parties prenantes pour la mise en œuvre du projet et être un appui pour la coordination des partenaires. • L'ADEME sera aussi sollicitée pour la filière viande bovine afin de savoir si elle souhaite être un des co-pilotes dans ce projet comme cela est le cas pour le projet de la filière laitière.
Partenaires/ financeurs	<p>Les partenaires potentiels à mobiliser pour la mise en œuvre du plan d'actions pour la viande bovine et vaches laitières sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les partenaires financiers potentiels : Région des Pays de la Loire, VIVEA Pays de la Loire, ADEME Pays de la Loire, Interbev, CILOUEST, collectivités locales dans le cadre de leur plan climat. • Les partenaires techniques de conseil en élevage : organisations de producteurs commerciales et non commerciales, transformateurs laitiers, Chambres d'agriculture, organismes de contrôle de performance, centres de gestion, GAB, CIVAM. • Autre partenaire : IDELE
Difficultés de mise en œuvre	<p>L'une des difficultés réside dans l'apport de la communication auprès du public cible.</p> <p>Le coût pour l'éleveur qui est aussi une difficulté, notamment en viande bovine car pas d'aide de l'interprofession.</p>
Public cible	<p>Eleveurs en production viande bovine, lait de vaches à titre principal ou en production mixte.</p>
Conséquences de l'inaction	<p>Pour la filière viande bovine : L'objectif est de sensibiliser 70% des élevages de bovins viande et d'atteindre 50 % de la production de viande issue d'exploitations engagées dans la démarche de progrès sur les 5 ans, au plan régional. Cela concerne les élevages en bovin viande et mixte, ces derniers étant engagés dans le plan Fermes bas carbone de la filière laitière. Soit :</p>



	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif de Sensibilisation (70%) : 2775 élevages spécialisés en viande bovine et 1270 élevages en mixte (intégrés dans le plan de la filière laitière) ayant réalisé un CAP'2ER® de niveau 1 ou 2. • Objectif d'engagement dans la démarche de progrès (40%) : 1 600 élevages sur 5 ans et 720 élevages en mixte (intégrés dans le plan de la filière laitière). <p>Pour la filière laitière : L'objectif est de sensibiliser 70% des exploitations laitières de la région engagées dans la démarche des fermes bas carbone à l'horizon 2026 (sensibilisation et démarche de progrès) soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Objectif de Sensibilisation (30%) : 2300 élevages spécialisés en CAP'2ER® de niveau 1. • Objectif d'engagement dans la démarche de progrès (40%) : 500 élevages engagés par an sur 5 ans 				
Indicateurs et évaluation	<p>En cohérence avec les résultats attendus, les indicateurs de suivi seront les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Part des élevages ayant bénéficié d'une sensibilisation ou engagé dans la démarche de progrès • Part des élevages engagés dans la démarche de progrès 				
Moyens financiers	€ €	<p>Le financement de ce plan d'action s'articulera en cohérence avec le plan de la filière laitière, avec pour grands principes (attention, le financement pour la filière bovin viande n'est pas aussi abouti que pour la filière laitière) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un accompagnement des diagnostics CAP'2ER® niveau 2 pour la 1ère année dans la démarche de progrès par la Région Pays de la Loire et l'Interprofession (en cours de constitution) • Une contribution de VIVEA dans le cadre du parcours collectif et des formations respectant le cahier des charges climat. • Un accompagnement via une aide ADEME dans le cadre d'un conseil personnalisé • Un accompagnement des diagnostics CAP'2ER® niveau 2 en fin de parcours par la Région Pays de la Loire. <p>D'autres opportunités financières seront probablement à saisir pour mobiliser les éleveurs et apporter une contribution financière directe ou indirecte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Par les collectivités dans le cadre des plans climat (PCAET) sur lesquels des actions à soutenir sont recherchées. A titre d'exemple, un projet est actuellement en cours de construction en lien avec le Parc naturel régionale du Marais poitevin. • Via le Label bas-carbone sur lequel des opportunités de revenus pourraient se mettre en place pour les éleveurs qui s'engageraient dans des actions visant à éviter des émissions de gaz à effet de serre par des changements de pratiques ou à augmenter la séquestration de carbone. 			
Moyens humains	웃	<p>Les diagnostiqueurs agréés et formés par l'IDELE au sein de la CAPDL et les intervenants en formation mais aussi les conseillers en lien avec les leviers d'action identifiés</p>			
Planning	<p>La durée de l'action devra se déployer sur 9 ans pour un parcours de progrès à engager sur 5 ans maximum. En effet, concernant l'engagement des éleveurs (sensibilisation et intégration dans la démarche de progrès), la durée et les objectifs sont fixés sur 4 à 5 ans. Cependant, globalement, l'action devra s'étaler sur 9 ans pour l'accompagnement global des élevages dans la démarche jusqu'au diagnostic 2.</p>		2020-2021	2022-2023	2024-2025
			X	X	X



Axe 4 : Un territoire résilient où il fait bon vivre face aux transitions sociétales et climatiques				
Objectif 4.3 : Anticiper les risques naturels accentués par les changements climatiques				
Intitulé de l'action proposée	4.3.1 Lutter contre les risques d'érosion par la mise en place de méthodes culturales adaptées, l'agroforesterie, la plantation d'arbres et de haies			
Priorité de l'action	2	Action engagée ou nouvelle	Nouvelle	
Objectifs / enjeux	Réduire le ruissellement des eaux. Encourager la plantation d'arbres Valoriser et encourager les bénéfices éco-systémiques rendus par les arbres (captation du carbone, maintien des sols et de leur fertilité, amélioration de la productivité des parcelles, réduire le stress thermique des animaux, améliorer la quantité et la qualité d'eau, restaurer les continuités écologiques, préserver la biodiversité...)			
Détails et étapes de mise en œuvre	Sensibiliser et mobiliser les exploitants et les propriétaires à la plantation de haies, à l'agroforesterie (lien avec l'action "charte forestière") - Réunions d'information sur le rôle de la haie et des arbres ; sur le choix des espèces - Campagne de presse / réseaux sociaux - Élaboration d'un programme de plantations (y compris des fruitiers), chez les exploitants mais aussi dans les espaces et équipements publics (écoles...) - Élaboration de plan de gestion durable (engagement pour bénéficier d'un crédit carbone), avec des incitations à la replantation d'arbres lors de la coupe de bois pour la vente (coût à intégrer dans le modèle économique des exploitants forestiers, si ce n'est pas déjà le cas) - Explication sur la valorisation économique de l'agroforesterie (bois d'œuvre, bois de chauffage...) Organisation de journées de sensibilisation/formation à l'agroforesterie : - Visites de sites exemplaires - Chantier participatif de plantations à plat ou sur talus (mobilisation d'association intermédiaire et d'écoles) - Démonstration de taille des haies et arbres têtards Recours aux financements existants, notamment le programme de développement rural régional des Pays de la Loire qui, associé au FEADER, permet de financer 80% du coût des plantations. Multiplication des démarches du type "Un arbre planté par enfant né" (comme à Mazé-Milon), déploiement d'aides à la plantation au profit des particuliers également. Exemple d'engagement : planter 10 km de haies sur 3 ans à l'échelle de la CCBV			
Éléments à prendre en compte dans la mise en œuvre	Choix des essences (locales, consommation d'eau et pollen)			
Périmètre	Intercommunal			
Porteur de l'action	Communes, Agriculteurs et CA			
Partenaires/ financeurs	Agence de bassin + Chambres consulaires, Associations, Département			
Difficultés de mise en œuvre	> Créer l'outil de suivi des plantations de haies et de préservation des linéaires de haies (via photographies aériennes?) > Avoir une commission locale d'aménagement et de gestion de l'espace territorial, en lien avec les élus			
Public cible	Agriculteurs, services espaces verts, propriétaires de jardins			
Conséquences de l'inaction				
Indicateurs et évaluation	Nombre d'événements de sensibilisation à l'agroforesterie Longueur de haies plantées Évolution des linéaires de haies (réduction, maintien, augmentation)			
Moyens financiers	€	Soutien à l'achat des végétaux		
Moyens humains	웃 웃	Temps d'animation, de conseil Aides à la plantation, à la taille via des associations intermédiaires		
Planning			2020-2021	2022-2023
				X
				X



Axe 4 : Un territoire résilient où il fait bon vivre face aux transitions sociétales et climatiques					
Objectif 4.3 : Anticiper les risques naturels accentués par les changements climatiques					
Intitulé de l'action proposée	4.3.2 Éviter l'artificialisation des sols (extensions urbaines, parkings...)				
Priorité de l'action	1	Action engagée ou nouvelle	Déjà engagée		
Objectifs / enjeux					
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>Le SCOT du Pays des Vallées d'Anjou (dont la révision en cours), applicable à Baugeois-Vallée, prévoit dans son Projet d'Aménagement et de Développement Durable de développer un habitat permettant une gestion économe des sols et des ressources énergétiques. Il s'agit de maîtriser l'urbanisation en s'appuyant sur le réseau de polarités et en encourageant un développement urbain cohérent. Pour cela, le SCOT prévoit de privilégier le renouvellement urbain, la densification du tissu urbain et la promotion des formes urbaines moins consommatrices d'espace, notamment. Le futur SCOT devra ainsi poursuivre ces objectifs de limitation de l'artificialisation des sols, notamment pour les surfaces commerciales.</p> <p>Ces objectifs se déclinent dans les Plans locaux d'urbanisme des communes et de façon plus concrète dans les opérations d'aménagement, où l'infiltration des eaux pluviales dans les sols devra être anticipée et favorisée. Les parkings publics et privés, les places publiques, les cours privées... devront éviter d'être totalement bitumés ou bétonnés, mais au contraire favoriser la perméabilité des sols et les solutions végétalisées.</p> <p>L'enjeu porte à la fois sur l'adaptation aux risques d'inondation, mais aussi sur la préservation de la biodiversité.</p>				
Éléments à prendre en compte dans la mise en œuvre	Limiter l'imperméabilisation (parking perméable et végétalisé par exemple)				
Périmètre	Intercommunal				
Porteur de l'action	Communes et CCBV				
Partenaires/ financeurs	Aménageur (ALTER), grandes surfaces				
Difficultés de mise en œuvre	Concilier les différents objectifs de développement économique et de lutte contre les risques climatiques				
Public cible	Collectivités, aménageurs				
Conséquences de l'inaction					
Indicateurs et évaluation	Surface artificialisée				
Moyens financiers	€	Taxer les surfaces de parking ?			
Moyens humains	웃 웃	Temps à passer pour l'élaboration du SCOT et des PLU, sensibilisation des aménageurs et gérants de grande surface			
Planning	Dès fin 2019 - 2020 pour la sensibilisation.		2020-2021	2022-2023	2024-2025
			X	X	X



Axe 4 : Un territoire résilient où il fait bon vivre face aux transitions sociétales et climatiques				
Objectif 4.4 : Préserver la biodiversité				
Intitulé de l'action proposée	4.4.1 Végétaliser les espaces publics en développant le nombre et la qualité des espaces verts, avec des essences locales			
Priorité de l'action	1	Action engagée ou nouvelle	Nouvelle	
Objectifs / enjeux	Améliorer le confort d'été, s'adapter à la hausse des températures et éviter les îlots de chaleur Favoriser la biodiversité et les corridors écologiques. Éviter le risque de plantes invasives			
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>Favoriser et développer la végétalisation des toitures, des murs, des accotements de voirie, des pieds d'arbre, des pieds de façade, des talus, des places, des parkings, des cimetières... La végétalisation peut se retrouver sous forme d'arbres et arbustes d'ornement, mais aussi d'arbres fruitiers, de plantes comestibles, d'herbes aromatiques, de prairies fleuries, de mousses...</p> <p>Améliorer le confort d'été des espaces publics en les végétalisant pour apporter de l'ombre et de la fraîcheur : prévoir ces zones vertes, voire des îlots non aménagés dans les documents d'urbanisme (PLU) et les opérations d'aménagement. Cela rejoint l'objectif de limiter l'artificialisation des sols. Les arbres remarquables pourront être répertoriés et éventuellement protégés dans les documents d'urbanisme. On pourra également faire du lien avec les cahiers des charges du label "Villes et villages fleuris".</p> <p>Concernant le type d'essences végétales choisies, on privilégiera les essences locales, faiblement consommatrices d'eau, évitant les pollens. La gestion différenciée et les semis issus de l'agriculture biologique seront privilégiés. Ainsi, les périodes de tonte, de fauche et de taille (voire d'abattage, si nécessaire) devront éviter les périodes de reproduction des espèces qui vivent dans ces milieux (oiseaux, batraciens...). L'interdiction des produits phytosanitaires doit être respectée. Les déchets verts pourront être valorisés (compost, paillis...). Les bâches seront évitées et remplacées par des paillis ou des plantes vivaces.</p> <p>Les jardinières et les pieds de façade pourront faire l'objet d'une gestion participative, avec les riverains, les associations et/ou les écoles voisines.</p> <p>Une communication pédagogique sera par ailleurs prévue à destination des habitants qui ne verraient là que des "mauvaises herbes", pour qu'ils comprennent les enjeux (préservation de la biodiversité, limitation du risque inondation, amélioration du confort d'été...) : petit panneau, article dans les publications des collectivités, réunion d'information...</p> <p>Les actions de revitalisation des centres-bourgs (cf action 3.2.2) devront intégrer ces enjeux.</p>			
Éléments à prendre en compte dans la mise en œuvre	Choix des essences (locales, consommation d'eau et pollen). S'engager sur l'absence d'arrosage / irrigation (exemplarité de la collectivité)			
Périmètre	Communal + intercommunal			
Porteur de l'action	Communes			
Partenaires/ financeurs	CAUE, associations environnementales...			
Difficultés de mise en œuvre	Moyens financiers, moyens humains et investissement dans le matériel			
Public cible	Services espaces verts, habitants			
Conséquences de l'inaction				
Indicateurs et évaluation	Présence d'essences locales dans les nouvelles plantations Surfaces nouvelles d'espaces verts Budget consacré aux espaces verts			
Moyens financiers	€ €	En fonction des projets		
Moyens humains	웃 웃	Services "espaces verts" des communes : temps à prévoir pour se former, puis faire des plantations et de l'entretien supplémentaire		
Planning	Sensibilisation des services espaces verts et des habitants :		2020-2021	2022-2023
	2020-2021, mise en œuvre : 2022-2025			X
				X



Axe 4 : Un territoire résilient où il fait bon vivre face aux transitions sociétales et climatiques					
Objectif 4.4 : Préserver la biodiversité					
Intitulé de l'action proposée	4.4.2 Orienter les concours « Maisons fleuries » vers la gestion différenciée et les essences locales				
Priorité de l'action	2	Action engagée ou nouvelle	Nouvelle		
Objectifs / enjeux	Encourager les habitants à recourir à des techniques de jardinage plus durables et moins polluantes. Inciter à la plantation d'essences locales pour éviter les plantes invasives et pour s'adapter aux changements climatiques.				
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>1. Contacter les mairies et les associations concernées pour leur expliquer les enjeux. Faire éventuellement appel à une association type CPIE pour proposer une intervention auprès des habitants. S'appuyer sur les labels "Villes et villages fleuris".</p> <p>2. Proposer aux mairies un modèle de cahier des charges pour créer un prix spécial "local et durable" au sein du concours "Maisons fleuries", valorisant les jardins et balcons fleuris/végétalisés avec des essences locales, en s'appuyant sur les principes de gestion différenciée et de limitation des consommations d'eau. Fournir aux participants des sachets de graines locales (si possible d'origine biologique).</p> <p>3. Communiquer à l'échelle communale et intercommunale sur ce projet et sur les différents lauréats.</p>				
Éléments à prendre en compte dans la mise en œuvre					
Périmètre	Communal + valorisation intercommunale				
Porteur de l'action	Communes				
Partenaires/ financeurs	CPIE, Département, ADEME, CCBV, associations locales				
Difficultés de mise en œuvre	Réussir à changer les comportements individuels et les marqueurs culturels (changer de regard sur les "mauvaises" herbes, notamment)				
Public cible	Habitants possédant un jardin				
Conséquences de l'inaction					
Indicateurs et évaluation	Nombre de communes proposant un prix spécial, nombre de candidats inscrits dans cette catégorie				
Moyens financiers	€	Une journée d'intervention d'une association, soit environ 600 € Achat des graines : voir pour un partenariat avec un semencier local			
Moyens humains	☺	CCBV : Coordination de l'intervention + communication et aide à la rédaction du cahier des charges			
Planning	Sensibilisation des services gestionnaires du concours et des habitants : 2020-2021, mise en œuvre : 2022-2025		2020-2021	2022-2023	2024-2025
				X	X



Annexes

1. Synthèse du planning des actions

Axe 0 : Préambule - Gouvernance, coopération, implication et sensibilisation des acteurs et des citoyens

N°	Intitulé de l'action	Années de mise en œuvre		
		20-21	22-23	24-25
0.0.1	Suivre, animer et évaluer le PCAET	X	X	X
0.1.1	Renforcer et structurer les contributions du Conseil de développement dans l'élaboration des politiques communautaires	X		
0.1.2	Réaliser une cartographie des acteurs, pour animer des réseaux de coopération	X	X	X
0.2.1	Proposer des interventions dans les établissements scolaires et les centres de loisirs, sur les changements climatiques, sur la biodiversité, sur l'empreinte écologique (énergie, eau, déchets, qualité de l'air...) et les moyens de la réduire		X	X
0.2.2	Déployer des outils pour sensibiliser les habitants sur les changements climatiques, sur leur empreinte écologique (énergie, eau, déchets, qualité de l'air...) et les moyens de la réduire		X	X
0.2.3	Informier et sensibiliser les agents publics sur les changements climatiques, leur empreinte écologique (énergie, eau, déchets, qualité de l'air...) et les moyens de la réduire	X		
0.2.4	Proposer des visites, des témoignages et des conférences pour présenter des initiatives et des démarches de transition	X	X	X

Axe 1 : Des productions et des consommations énergétiques et alimentaires relocalisées

N°	Intitulé de l'action	Années de mise en œuvre		
		20-21	22-23	24-25
1.1.1	Faire appel à un conseiller en énergie partagé pour réaliser le diagnostic énergétique et GES des équipements publics	X	X	
1.1.2	Diminuer et optimiser l'éclairage de l'espace public, réduisant également les pollutions lumineuses	X	X	
1.1.3	Accompagner les entreprises dans la réduction de leur empreinte écologique	X	X	
1.2.1	Amplifier et accompagner les restaurants collectifs du territoire vers une alimentation locale et de qualité	X	X	
1.2.2	Construire un projet alimentaire territorial		X	X
1.3.1	Soutenir le projet de valorisation de la chaleur fatale de l'UVE de Lasse pour des serres maraîchères	X		
1.3.2	Créer des unités de méthanisation valorisant les déchets	X	X	
1.3.3	Mettre en place et animer un cadastre solaire avec un accompagnement pour développer le photovoltaïque en toiture	X	X	

1.3.4	Inciter à réaliser des études de faisabilité pour le développement d'énergies renouvelables pour toute rénovation ou construction de bâtiments	X	X	X
1.3.5	Favoriser l'émergence de collectifs citoyens locaux pour financer des projets d'énergies renouvelables sur le territoire	X	X	X
1.3.6	Exploiter les surfaces disponibles pour l'implantation de centrales au sol ou d'ombrières de parking			X
1.3.7	Créer des stations pour les véhicules bioGNV		X	X
1.4.1	Former les artisans, sensibiliser les particuliers et les collectivités en organisant des évènements éco-construction et éco-rénovation	X		
1.4.2	Mettre en place une plateforme territoriale de rénovation énergétique	X	X	X
1.4.3	Poursuivre l'action des OPAH avec le levier des Locaux-Moteurs	X	X	

Axe 2 : Une économie dynamisée par la transition socio-écologique

N°	Intitulé de l'action	Années de mise en œuvre		
		20-21	22-23	24-25
2.1.1	Réaliser un diagnostic des besoins en production et en transformation (bois d'œuvre, agroalimentaire, éco-matériaux...)	X	X	
2.2.1	Élaborer une charte du tourisme éco-responsable, à destination des touristes et des prestataires		X	X
2.3.1	Mettre en place une charte forestière de territoire, avec un volet touristique		X	X
2.4.1	Encourager la réparation et le réemploi des déchets/matériaux inutilisés, notamment du BTP (ressourcerie, repair café..)		X	
2.4.2	Développer le tri des biodéchets par l'installation de composteurs partagés, notamment dans les cantines municipales	X		
2.4.3	Accompagner les entreprises dans une démarche d'écologie industrielle et territoriale	X	X	

Axe 3 : Une organisation du territoire renforçant les connexions et la proximité

N°	Intitulé de l'action	Années de mise en œuvre		
		20-21	22-23	24-25
3.1.1	Élaborer un plan vélo à l'échelle intercommunale (tourisme/mobilités)	X	X	
3.1.2	Développer les pistes cyclables sécurisées entre les bourgs/villes et au sein des bourgs/villes		X	X
3.1.3	Proposer des services facilitant la pratique du vélo (ateliers de réparation, abris vélos sécurisés...)		X	X
3.1.4	Proposer des vélos et VAE en location (courte et longue durées)		X	X
3.2.1	Soutenir les commerces et services de proximité, dans les bourgs	X	X	X

3.2.2	Mettre en œuvre des démarches globales de revitalisation, avec une approche sociologique	X	X	X
3.3.1	Valoriser l'offre existante de transport en commun, de transport solidaire et mobilités partagées	X		
3.3.2	Adhérer à une plateforme territoriale pour déployer le covoiturage	X	X	
3.3.3	Étudier l'opportunité de la mise en place d'une navette Baugeois-Vallée/La Méniltré (gare)		X	X
3.4.1	Développer des plans de déplacement d'entreprise et de collectivités		X	X
3.4.2	Étudier la possibilité de créer des tiers-lieux, pouvant accueillir des espaces de travail partagé		X	X
3.5.1	Élaborer un Plan Local de l'Habitat intégrant les enjeux des centres-bourgs et de la précarité énergétique	X		

Axe 4 : Un territoire résilient où il fait bon vivre face aux transitions sociétales et climatiques

N°	Intitulé de l'action	Années de mise en œuvre		
		20-21	22-23	24-25
4.1.1	Accompagner les agriculteurs vers l'agro-écologie et la conversion à l'agriculture biologique	X	X	X
4.1.2	Inciter à la récupération d'eau dans les nouvelles constructions		X	X
4.1.3	Apporter un conseil collectif et individuel en irrigation via les outils d'aide au pilotage de l'irrigation, pour moins consommer la ressource en eau		X	X
4.1.4	Encourager les collectivités et les usagers à être plus économes en eau	X	X	
4.1.5	Étudier la mise en place d'une tarification incitative pour moins consommer d'eau			X
4.1.6	Développer un système individuel pour éviter de tirer sa chasse d'eau à chaque fois			X
4.1.7	Mettre en place des alertes sur la consommation d'eau grâce aux compteurs intelligents			X
4.2.1	Élaborer des plans bas carbone pour les élevages de viande bovine et de vaches laitières	X	X	X
4.3.1	Lutter contre les risques d'érosion par la mise en place de méthodes culturales adaptées, l'agroforesterie, la plantation d'arbres et de haies		X	X
4.3.2	Éviter l'artificialisation des sols (extensions urbaines, parkings...)	X	X	X
4.4.1	Végétaliser les espaces publics en développant le nombre et la qualité des espaces verts, avec des essences locales		X	X
4.4.2	Orienter les concours « Maisons fleuries » vers la gestion différenciée et les essences locales		X	X